PROJET AGRIVOLTAÏQUE D'ARCY-SUR-CURE
LA FERME DU BEUGNON

BILAN DE LA CONCERTATION

Août 2022

SOMMAIRE

PRÉAMBULE 2

UN TERRITOIRE, UNE VISION, UN PROJET 2

L'APPORT D'UNE DÉMARCHE D'INFORMATION ET DE CONCERTATION VOLONTAIRE 2

LE CONTEXTE DU PROJET 4

UN PROJET PENSÉ ET MENÉ PAR GLHD ET LES CHAMPS ENSOLEILLÉS DU BEUGNON 4

LES CARACTÉRISTIQUES DE « LA FERME DU BEUGNON » 5

LES ENJEUX POUR LA CONCERTATION 6

LA DÉMARCHE PROPOSÉE 8

MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE 9

UN TRAVAIL DE PRÉPARATION ET DE RÉFLEXION MÉTHODIQUE 9

UN DIALOGUE ÉTROIT MAINTENU AVEC LES ÉLUS 9

UNE INFORMATION LARGE DESTINÉE AU GRAND PUBLIC 11

L'INITIATION D'UN DIALOGUE AVEC LES RIVERAINS 14

DES RELATIONS NOUÉES AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE 15

SYNTHÈSE DE LA DÉMARCHE D'INFORMATION ET DE CONCERTATION 15

CONCLUSIONS 16

ANNEXES 18

PRÉAMBULE

UN TERRITOIRE, UNE VISION, UN PROJET

Depuis plusieurs années, un constat partagé par l'ensemble du monde agricole icaunais fait état de nombreuses difficultés (sécheresse, maladie rendant la culture du colza quasi impossible, hausse du prix des céréales, etc.), aux conséquences préoccupantes, pour les exploitations agricoles du territoire. Pour les agriculteurs des projets agrivoltaïques de La Ferme du Beugnon, la diversification est leur levier d'action. A ce titre, **l'agrivoltaïsme constitue une opportunité vertueuse et impliquée**.

Dans ce contexte, les agriculteurs sont allés à la rencontre de la société GLHD. L'agrivoltaïsme consiste à créer **une synergie entre agriculture et production d'énergie verte**, propice à la création d'un revenu complémentaire pour les exploitants agricoles, tout en offrant un moyen de limitation de l'artificialisation des sols et favorisant le maintien de la biodiversité là où il est développé.

GLHD accompagne ainsi le collectif d'agriculteurs de La Ferme du Beugnon dans la définition de leurs projets d'installation agrivoltaïque. Son développement exige naturellement la création d'un dialogue continu entre GHLD et les agriculteurs, ainsi qu'avec l'ensemble des parties prenantes localement. Le projet doit en effet **trouver sa place dans le paysage agricole et se construire en adéquation avec les attentes et les exigences de tous**.

Sur le territoire icaunais, GLHD appuie également un second collectif d'agriculteurs, Agribioénergies. Mus par la même volonté de renouveler leurs pratiques agricoles et d'adapter leurs exploitations aux enjeux agricoles et climatiques, les membres de ce collectif se sont engagés dans la création des projets agrivoltaïques sur les communes de Blannay et de Voutenay-sur-Cure.

L'APPORT D'UNE DÉMARCHE D'INFORMATION ET DE CONCERTATION VOLONTAIRE

Un projet agrivoltaïque est notamment soumis aux Codes Rural, de l'urbanisme et de l'environnement. Il nécessite à ces titres la délivrance d'autorisations administratives par le Préfet. La procédure du Permis de Construire est pensée pour que l'ensemble des problématiques liées à un tel projet soit analysé et traité. Dans le cadre de l'instruction menée par les services de l'État et après l'avis de la CDPENAF, le projet est également soumis à enquête publique.

Soucieux d'assurer la bonne intégration locale, les porteurs du projet ont considéré que l'enquête publique doit être précédée d'une concertation locale dès la phase de développement. C'est la raison pour laquelle ils ont choisi d'organiser une démarche d'information et de concertation en amont du dépôt de permis de construire.

Le développement de projets agrivoltaïques constitue un événement important dans un territoire qui peut susciter des questions et des inquiétudes légitimes. La double dimension, énergétique et agricole, du projet peut également provoquer une certaine confusion sur le rôle de chacun et ouvre un débat plus large sur le monde agricole, ses évolutions et son adaptation aux enjeux contemporains. Un tel projet d'aménagement du territoire mérite d'être expliqué et discuté, avec l'ensemble des parties prenantes locales.

A ce titre, la volonté que ce projet fonctionne dans les meilleures conditions et soit parfaitement intégré localement, est une exigence forte que s'imposent GLHD et le collectif d'agriculteurs. Il est fondamental, en particulier pour ces derniers, habitants et acteurs connus de tous sur le territoire, que l'intérêt et la philosophie de leur projet soit compris.

Ainsi, la démarche d'information et de concertation volontaire engagée par les porteurs du projet tout au long de son développement répond à plusieurs objectifs :

- Créer un cadre de discussion pérenne, dans lequel chacun trouve sa place, pour des échanges constructifs qui alimentent la définition du projet ;
- Accompagner la montée en compétences des différentes parties prenantes, pour qu'elles se prononcent en connaissance de cause, notamment au moment de l'enquête publique ;
- **Se saisir des marges de manœuvre pouvant être ouvertes à la discussion.**

Afin d'être pertinente et efficace, cette démarche s'appuie sur plusieurs niveaux de discussion :
- sur le plan réglementaire et administratif (au-delà du cadrage préalable obligatoire avec les services instructeurs), par la construction d'un dossier irréprochable, en phase avec les demandes des services de l'État,
- au niveau local et territorial, par la mise en place d'une démarche d'information et de concertation sérieuse, notamment auprès des élus et du grand public,
- et enfin, sur le plan scientifique et technique, par la consultation des experts et organisations compétentes pour travailler à un projet viable et respectueux de l'environnement qui l'entoure.

Le présent document s'inscrit dans cette dynamique volontaire. Il a vocation à présenter les objectifs de la démarche telle qu'elle a été envisagée, le déroulement de cette dernière, les principaux sujets évoqués lors des différents temps d'échanges, et les résultats.

Il convient de noter que si ce bilan est dressé aujourd'hui, la démarche initiée n'a pas pour autant vocation à s'arrêter là. En effet, elle se poursuivra au-delà du dépôt de la demande de permis de construire. Le document pourra donc être actualisé en fonction de l'évolution du projet.

Les outils de communication et de concertation référencés dans le présent document ont pris place du 22/10/2021, par le lancement du site internet du projet et d'une lettre d'information n°1, au 26/02/2022 avec la lettre d'information n°3.

LE CONTEXTE DU PROJET

UN PROJET PENSÉ ET MENÉ PAR GLHD ET LES CHAMPS ENSOLEILLÉS DU BEUGNON

Les projets agrivoltaïques de La Ferme du Beugnon ont été pensés et mis en œuvre sur la commune d'Arcy-sur-Cure par six agriculteurs, réunis au sein de l'association **Les Champs Ensoleillés du Beugnon**, et le développeur GLHD.

Le collectif regroupe 6 agriculteurs, travaillant au sein quatre exploitations céréalières, incluant un élevage de volailles ainsi que deux élevages de charolaises. Voisins de parcelles et habitués à travailler ensemble au sein d'une CUMA, les membres du collectif ont souhaité s'investir dans la recherche d'alternatives à leurs pratiques actuelles. Ils partagent le même constat selon lequel leur modèle d'exploitation actuel nécessite de profondes mutations. La définition d'un projet agrivoltaïque leur est apparue comme une opportunité pour s'engager dans ces changements, avec une certaine sécurité.

Leur présence sur le territoire et leur compréhension de celui-ci justifie qu'une place prépondérante leur soit laissée dans le portage du projet. Ces derniers sont en effet au contact des riverains, des habitants et des élus locaux, qu'ils connaissent et avec lesquels ils souhaitent conserver des relations sereines et constructives.

Green Lighthouse Développement (GLHD) est une société française implantée en région Nouvelle-Aquitaine, et spécialisée dans le développement de projets agrivoltaïques, accompagnant ainsi les agriculteurs dans la transition agricole. Ce nouveau modèle de production d'énergie qu'est l'agrivoltaïsme consiste à coupler agriculture et production d'énergie solaire. Il a fait ses preuves en tant que solution bénéfique à plusieurs niveaux : soutien aux exploitations agricoles et à la transition agricole, protection de la biodiversité, développement de l'économie locale, production d'une énergie durable...

Investie pour garantir l'ancrage territorial de ses projets, ses équipes sont régulièrement présentes sur le terrain. Sur ce projet, Célia Barbaud, cheffe de projet et Vincent Vignon, directeur du développement, accompagnent le bon développement du projet, en étant en lien permanent avec le collectif d'agriculteurs et les acteurs du territoire.

Pendant plus d'un an, les agriculteurs du collectif et GLHD ont ainsi œuvré conjointement dans la construction de ce projet de territoire. Que ce soit pendant des ateliers dédiés ou par des échanges réguliers plus informels, le dialogue constant entre les deux acteurs a permis de partager les informations et les réflexions de chacun, afin de définir, structurer et faire aboutir le projet.

LES CARACTÉRISTIQUES DE « LA FERME DU BEUGNON »

Si les centrales photovoltaïques au sol sont désormais bien connues du grand public, les projets agrivoltaïques restent encore trop peu répandus sur le territoire et présentent un caractère novateur. Face aux défis actuels de la transition énergétique, de la transition agricole et de la reconquête de la biodiversité, GLHD et les agriculteurs ont souhaité s'engager cette expérimentation sur la commune d'Arcy-sur-Cure.

- Le projet s'inscrit tout d'abord dans un **contexte agricole complexe**. Les agriculteurs constatent en effet depuis plusieurs années que la méthode conventionnelle pratiquée jusqu'à présent, n'est plus viable et met en péril la pérennité de leurs exploitations.
- En outre, le **changement climatique et les aléas météorologiques** sont de plus en plus fréquents. Leurs conséquences répétées sur les rendements des différentes cultures obligent les agriculteurs à repenser en profondeur leurs modèles.
- La **volatilité des cours du marché** des matières premières et du prix des céréales et leur dépendance à des aides publiques de plus en plus réduites participent également à la fragilité des exploitations.
- Enfin, cette remise en question globale s'accompagne du problème de la qualité des **terres agricoles concernées**, qui sont ici **à très faible potentiel agronomique**.

La recherche de solutions, permettant à la fois de **poursuivre leur vocation agricole et de sécuriser leur activité**, les a naturellement amenés à considérer la production d'énergies renouvelables comme un complément à leur activité. Leur rencontre avec GLHD, acteur spécialisé dans le développement de l'agrivoltaïsme, a été déterminante pour la constitution de ce projet.

Le collectif d'agriculteurs entend ainsi, d'une part, **expérimenter sur 20 % des parcelles du projet de nouvelles cultures végétales**, selon d'autres méthodes que celles utilisées (par exemple, sans produits phytosanitaires) et, d'autre part, **installer sur 80 % des parcelles restantes un élevage ovin**, tout en participant à la production d'énergie verte.

Les projets agrivoltaïques d'Arcy-sur-Cure s'inscrivent dans la continuité des différents projets d'énergies renouvelables du département. Il s'agit également d'une opportunité pour la Communauté de Communes, dans la mesure où le potentiel de production d'électricité pourrait couvrir les besoins en consommation de ses habitants.

Dans ce contexte, l'équipe projet a entamé une discussion avec les élus locaux, lancé les études, puis progressivement la démarche de concertation. Le développement du projet s'est ainsi inscrit sur une période d'environ deux ans.

Ci-dessous le calendrier prévisionnel du projet :

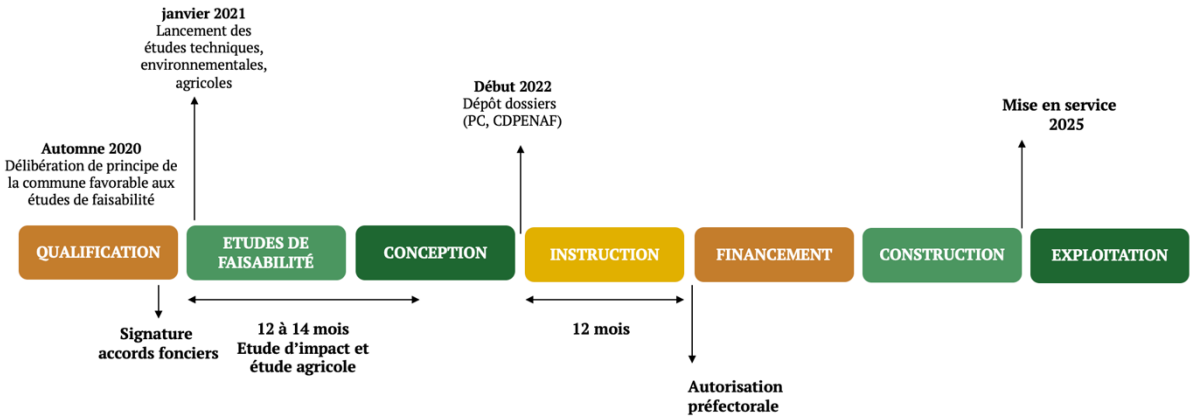

LES ENJEUX POUR LA CONCERTATION

Avant de définir la démarche d'information et de concertation à mettre en place, une identification des enjeux et éléments de contexte a été réalisée pour que la démarche soit adaptée aux réalités et attentes locales.

UN ENJEU DE PÉDAGOGIE

Les projets agrivoltaïques présentent un caractère innovant, étant encore peu développés en France aujourd'hui. Dans ce cadre, des questions légitimes ont pu se poser sur la compatibilité entre la production énergétique et une production agricole durable. **La montée en compétences de l'ensemble des acteurs du projet est un élément primordial pour mettre en place un cadre de discussion constructif, tant au niveau des élus que des habitants.**

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE PORTÉE AU PATRIMOINE NATUREL ET TOURISTIQUE

Le territoire concerné par le projet concentre plusieurs enjeux, qu'ils soient liés au patrimoine naturel ou touristique.

L'équipe projet a par exemple relevé l'ancrage de la préservation des paysages, et de valorisation du potentiel touristique de la commune qui dispose d'un site touristique important, les grottes d'Arcy-sur-Cure, ainsi que le Manoir du Chastenay et de la Chapelle du Beugnon, classés monuments historiques. Le patrimoine naturel a été au cœur du développement du projet, notamment avec l'évitement de zones naturelles protégées et une attention particulière portée aux espèces animales et végétales. Le souci de respecter l'histoire locale des paysages et d'intégrer le projet à son environnement a été poussé bien au-delà de ce que les études réglementaires exigeaient.

Chaque enjeu sectoriel a donc fait l'objet d'une attention particulière et de consultations dédiées, avec les acteurs correspondants.

LA DÉMARCHE PROPOSÉE

Les porteurs de projet ont ainsi souhaité travailler avec l'ensemble des parties prenantes, afin de construire un **projet de territoire**. A ce titre, il était essentiel pour les porteurs de projet de :

- Mener un **dialogue rapproché avec les élus locaux**, et ce, dès la genèse du projet ainsi que tout au long de son développement ;
- Avancer dans la définition du projet, en tenant compte des **attentes des différentes parties prenantes locales** ;
- Assurer une disponibilité continue afin de **répondre aux questions et sollicitations locales** ;
- Accompagner la **montée en compétences de tous** et d'échanger avec les acteurs locaux, notamment du monde agricole, sur la viabilité et l'intégration locale de ce projet innovant ;
- Assurer la mise en œuvre d'une **démarche d'information élargie**, afin de garantir un accès à tous à sa compréhension.

Au regard des enjeux observés localement et des ambitions accordées à cette démarche d'information et de concertation, GLHD a sollicité l'appui de l'Agence TACT, bureau d'études spécialisé dans l'accompagnement à l'intégration territoriale de projets d'intérêt général, avec pour objectif de créer **les conditions nécessaires à la bonne intégration locale du projet.**

L'Agence TACT en quelques mots

L'agence Tact travaille à l'intégration territoriale des projets d'intérêt général, en particulier des projets de transition énergétique. Elle propose des dispositifs construits de mise en débat et de discussion locale de ces projets qui peuvent légitimement susciter des questions, des inquiétudes, et parfois être remis en question. Elle intervient en trois phases successives :
1/ Diagnostic : dont l'objet est la prise de connaissance du projet et de son territoire d'accueil par une étude approfondie du dossier technique, de l'histoire et du contexte de projet et des rencontres avec des acteurs du territoire via une série d'entretiens ciblés ;
2/ Recommandations : faire émerger les conditions de l'intégration du projet au territoire et proposer un processus et des outils adaptés ;
3/ Accompagnement opérationnel et suivi : mettre en place sur le terrain les recommandations d'intégration, suivre les projets pour en piloter l'intégration dans la durée.

En cohérence avec la détermination des porteurs de projet de proposer une démarche exemplaire, l'Agence TACT a participé à la formalisation **d'un cadre de concertation et d'information** pour intégrer :

- Un enjeu de pilotage politique et de gouvernance
- Un enjeu de pédagogie
- Un enjeu d'information en continu
- Un enjeu de concertation

L'enjeu est alors d'orchestrer la mise en œuvre de cette démarche d'information et de concertation pour que chacun se sente à sa bonne place, dispose des clés de compréhension du projet, puisse s'exprimer à son sujet, au fur et à mesure du développement du projet. En février 2021, plusieurs entretiens ont été réalisés avec des acteurs clés du territoire, pour

s'assurer d'une meilleure compréhension du contexte territorial mais également pour définir les besoins et les attentes de chacun sur l'information et la concertation.

MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

UN TRAVAIL DE PRÉPARATION ET DE RÉFLEXION MÉTHODIQUE

Le travail réalisé au cours d'**ateliers préparatoires**, par GLHD et les agriculteurs du collectif « Les Champs Ensoleillés du Beugnon », a permis de construire la philosophie du projet et de définir des **objectifs concrets**. Ces échanges structurants, autour des valeurs, de la vision du projet et de sa mise en œuvre, étaient nécessaires avant la démarche d'information et de concertation.

Depuis février 2021, les ateliers ont facilité le dimensionnement du projet agricole et énergétique. Plus précisément, les ateliers ont eu pour objectif d'aborder des questions précises quant au projet agricole souhaité, tant sur l'élevage ovin et les conditions propices à sa réalisation que sur les possibilités des cultures à développer sur les parcelles. Ces premiers échanges ont donc été l'opportunité de donner à la collaboration un socle commun sur lequel les porteurs de projet ont pu s'appuyer jusqu'à aujourd'hui.

Outre ces ateliers, des réunions hebdomadaires entre les agriculteurs du collectif ont été réalisées, afin de poursuivre les réflexions.

UN DIALOGUE ÉTROIT MAINTENU AVEC LES ÉLUS

L'instauration d'un dialogue continu avec l'équipe municipale d'Arcy-sur-Cure

Nouer un premier contact avec les élus locaux afin de se présenter et de présenter le projet a été une étape prioritaire pour GLHD, amorcée dès le mois d'août 2020. Cette volonté d'établir **un dialogue transparent avec les élus de la commune d'accueil** du projet a permis d'aboutir, en septembre 2021, à une **délibération municipale favorable à l'unanimité** pour le développement du projet global et sur une parcelle communale, du lancement des études environnementales, et de la mise en compatibilité du document d'urbanisme intercommunal (de zone A à zone Ap). Les études ont commencé par la suite, tout en maintenant un dialogue régulier avec la Mairie d'Arcy-sur-Cure pour les tenir informés des avancées. Le 25 novembre 2021, le conseil municipal a redonné un avis favorable par délibération pour la mise en compatibilité du document d'urbanisme intercommunal.

Un contact régulier avec la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan

Dans la continuité des échanges avec les élus d'Arcy-sur-Cure, l'équipe a rencontré à plusieurs reprises le Président de la Communauté des Communes Avallon-Vézelay-Morvan, afin de lui présenter le projet et évoquer l'état d'avancement de celui-ci. Les rencontres ont notamment abouti à des **discussions concernant la mise en compatibilité du document d'urbanisme intercommunal**.

Une réunion de présentation du projet a été faite à l'ensemble des élus du conseil communautaire le 8 février 2022. Cette présentation a marqué l'engagement de la Communauté de Communes dans la démarche de modification du PLUi, à la suite des délibérations communales.

La mise en place d'un comité de suivi élus

La mise en place d'un comité de suivi des élus en 2021 a été pensée de façon à **partager, dans une structure unique, un même niveau d'information, au même moment, tant sur le projet que sur les échanges initiés avec leurs administrés**.

Ce comité de suivi a pour particularité de concerner à la fois le projet « La Ferme du Beugnon » et le second projet mené par GLHD sur le territoire, « Les Récoltes du Soleil », développé sur les communes de Voutenay-sur-Cure et de Blannay, avec un autre collectif d'agriculteurs. Réunir les maires des trois communes et l'intercommunalité a permis de **mutualiser les connaissances des projets et les discussions, de façon à ce que chacun puisse être pleinement informé des orientations prises par les porteurs de projet et inversement que les porteurs de projet soient conseillés et informés des enjeux locaux**. En effet, des synergies ont été trouvées entre ces deux projets qui ont des caractéristiques communes (projet agricole et projet énergétique, proximité l'un de l'autre, construction d'un projet à partir des acteurs locaux) ce qui permet d'**en faire des projets qui s'inscrivent dans la transition écologique à l'échelle intercommunale**.

Les Récoltes du Soleil est un projet agrivoltaïque porté par le collectif Agribioenergies et GLHD sur les communes de Blannay et Voutenay-sur-Cure. Partant de constats similaires, ce groupe d'agriculteurs a souhaité mettre un pied dans la transition en agriculture biologique : l'objectif est d'avoir des cultures biologiques basses (luzerne, soja, épeautre) sous les panneaux.
> Voir le site internet dédié : https://les-recoltes-dusoleil.fr

Il a ainsi permis de réunir le président de la Communauté de communes Avallon – Vézelay – Morvan, M. Germain, mais également M. Ides, Vice-Président de la Communauté de communes en charge de la transition écologique et solidaire, et de l'aménagement de l'espace, ainsi que les maires des communes concernées par les projets, à savoir M. Bertrand, Maire de la commune d'Arcy-sur-Cure ; Mme Limosin, Maire de Blannay et M. Swiatkowski, Maire de Voutenay-sur-Cure.

Ce comité s'est réuni deux fois (en juillet 2021 et en décembre 2021), de sorte à assurer un suivi aux moments charnières dans le développement du projet. Une nouvelle rencontre pourra être organisée si nécessaire.

Une mise à disposition pleine et entière des porteurs de projet auprès des maires des communes voisines du projet

Afin de créer les conditions d'une intégration favorable du projet et d'un partage de l'information à l'ensemble des acteurs du territoire, les porteurs de projet se sont mis à la disposition des maires des communes voisines d'Arcy-sur-Cure. Ainsi, GLHD a rencontré les maires de Lucy-le-Bois, de Joux-la-Ville, et de Précy-le-Sec, afin de présenter la société, le projet et évoquer la démarche d'information-concertation.

UNE INFORMATION LARGE DESTINÉE AU GRAND PUBLIC

GLHD et le collectif Les Champs Ensoleillés du Beugnon ont souhaité informer de façon complète les habitants d'Arcy-sur-Cure, en fournissant à la fois des supports d'information physiques et digitaux, et en se mettant à la disposition du public lors de temps d'échanges.

La diffusion de trois lettres d'information

La lettre d'information a été le format choisi comme socle de l'information au grand public, pour une diffusion large et un support que les habitants peuvent conserver et consulter facilement.

A ce titre, une première lettre d'information a été distribuée en octobre 2021, dans toutes les boites aux lettres d'Arcy-sur-Cure. Ce document avait pour objectif de présenter le projet, GLHD et le collectif d'agriculteurs, la situation géographique du projet, ses caractéristiques ainsi qu'un calendrier de principe sur le développement du projet. Elle informait également de l'existence du site internet du projet et invitait les habitants à une balade commentée sur la zone d'étude.
Le deuxième document d'information, distribué en décembre 2021, a été l'occasion de rappeler les caractéristiques du projet, de faire un retour sur la balade commentée et d'inviter les habitants à une permanence en mairie. Enfin, la troisième lettre d'information, partagée en février 2021, a eu pour vocation de présenter les avancements de « La Ferme du Beugnon », faisant le bilan des actions de concertation réalisées.

Chacun de ces documents a également été mis en téléchargement, dans une version dématérialisée, sur le site internet du projet.

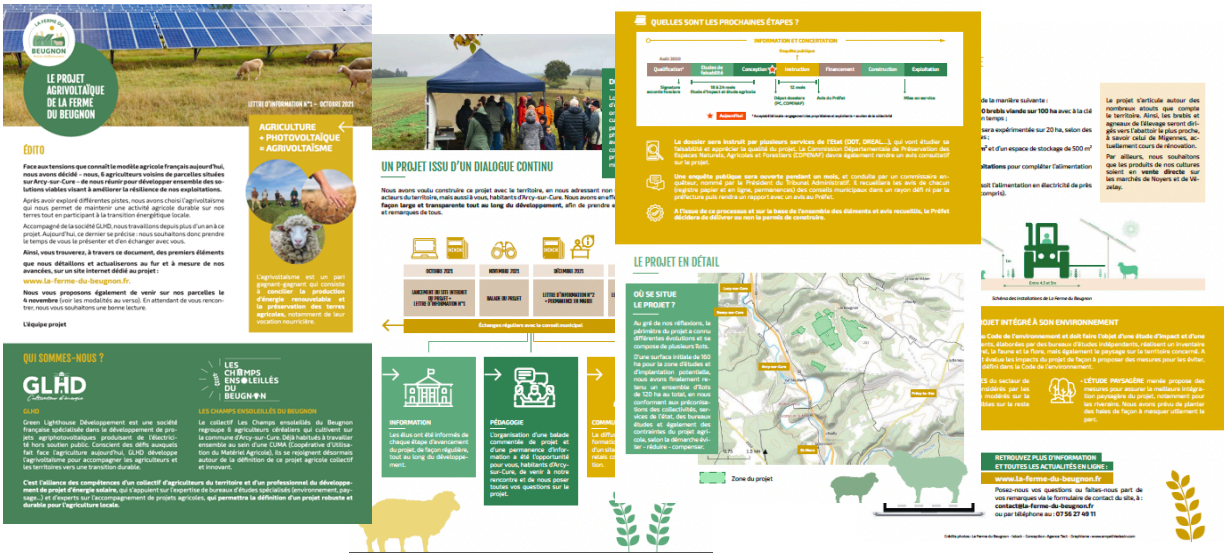

La mise en place d'un site internet du projet

Afin de garantir une information accessible à tous, un site internet a été créé et mis en ligne le 22 octobre 2021, à l'adresse suivante : www.la-ferme-du-beugnon.fr

La plateforme permet de présenter les caractéristiques du projet, de mettre à disposition les comptes-rendus de l'ensemble des rencontres organisées, et de proposer une information approfondie avec un certain nombre de visuels permettant à chacun d'acquérir les clés de compréhension de ce projet agrivoltaïque, de s'approprier les enjeux et de se projeter davantage dans sa réalisation.

Une page de formulaire de contact est accessible pour que toute personne qui le souhaite puisse s'adresser aux porteurs de projet en faisant part de ses questions ou remarques sur le projet. A ce jour, une personne a contacté l'équipe projet via l'interface, afin d'avoir des informations complémentaires sur la coexistence de panneaux photovoltaïques et la présence d'animaux d'élevage.

Ces chiffres permettent d'illustrer l'analyse d'audience du site internet depuis sa mise en ligne. Afin de bien appréhender les statistiques présentées, les termes « utilisateurs », « session », « taux de rebond » et « durée de la session » sont définis ci-après :

- Utilisateur : renseigne le nombre total de visiteurs s'étant rendu sur le site.
- Session : renseigne le nombre de visites. Une session correspond à l'arrivée d'un utilisateur sur le site jusqu'à ce que ce dernier le quitte. Un même utilisateur qui visite le site deux fois par exemple va engendrer la comptabilisation de deux sessions.
- Taux de rebond : renseigne le pourcentage de visite qui ne compte qu'une seule page vue. Autrement dit, l'utilisateur ne visite qu'une seule page du site, puis le quitte. Plus cette statistique est proche de 0 %, plus les utilisateurs ont visité plus d'une page.
- Durée de la session : correspond à la durée moyenne des sessions.

Ainsi, 31 personnes sont venues sur le site, à plusieurs reprises.

Une balade commentée : une incarnation supplémentaire du projet

La balade commentée, destinée à l'ensemble des habitants de la commune, voire des communes voisines, a eu pour objectif de permettre aux participants de se projeter davantage dans le projet tout en offrant un premier temps d'échange en présentiel. La présence de l'ensemble des agriculteurs du collectif a été l'occasion pour les habitants présents de poser directement leurs questions et d'évoquer tous les sujets.

Organisée le 4 novembre 2021, de 10h à 12h, et marquée par le mauvais temps, la balade animée par l'équipe projet s'est voulue conviviale et pédagogique afin de permettre à chacun de

découvrir, sur le terrain, le périmètre du projet et ses dimensions. Des cartes de l'ensemble de la zone d'étude du projet ainsi que des schémas indicatifs des panneaux photovoltaïques ont servi de supports aux différentes explications.
De plus, afin de donner une meilleure représentation, les agriculteurs ont reproduit un exemple des futures structures et leur emprise au sol, à l'aide de piquets en bois et de rubalise.

Il a été proposé aux participants de placer sur une carte les points de vue depuis lesquels il leur semblait nécessaire de disposer d'un photomontage. Il a également été demandé à ces derniers les aménagements pouvant leur apparaitre nécessaire à mettre en place sur le plateau (haies pour créer des masques visuels le long des chemins les plus empruntés, etc.).

Un temps convivial a été ensuite proposé pour consolider la dimension créatrice de lien social du projet, attendue par les porteurs de projet.

Au total, une quinzaine de personnes a participé à cette rencontre.

L'organisation d'une permanence

Afin de permettre aux habitants qui n'avaient pas pu participer à la balade de se renseigner sur le projet, l'équipe a organisé une permanence, le vendredi 10 décembre 2021, de 16h30 à 20h.

Six personnes ont ainsi pu poser toutes leurs questions et bénéficier des réponses des membres de l'équipe projet, présents à cette occasion. Par ailleurs, les habitants ont pu accéder aux mêmes documents présentés lors de la balade.

L'INITIATION D'UN DIALOGUE AVEC LES RIVERAINS

Les projets agrivoltaïques de « La Ferme du Beugnon » présente de faibles enjeux paysagers et a l'avantage d'avoir peu de co-visibilité avec les habitations du territoire. Pour autant, GLHD et le collectif d'agriculteurs ont souhaité agir de façon transparente et présenter le projet aux habitants du hameau du Beugnon. La localisation du projet peut en effet avoir des répercussions sur le paysage et, d'une certaine manière, modifier les habitudes de promenades des habitants de ce hameau en particulier. En octobre 2021, une rencontre a ainsi été organisée,

en présence de Célia Barbaud de GLHD, de deux agriculteurs du projet, avec ces derniers et notamment le président de l'association « La Chapelle du Beugnon ». Outre la présentation du projet et de la démarche d'information et de concertation, la réunion a permis de réunir dix riverains, lesquels ont pu faire part de leurs remarques et trouver des réponses à leurs interrogations, notamment quant à l'impact sur leur qualité de vie. Ils ont également souhaité être tenu informé des actualités du projet et ont proposé la mise en place d'une deuxième rencontre courant 2022.

DES RELATIONS NOUÉES AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Les porteurs de projet ont également considéré comme essentiel de se rapprocher des acteurs du territoire, en particulier du monde agricole. Ces échanges ont permis de prendre en compte les contributions d'acteurs locaux disposant de sensibilités et domaines de compétences divers, enrichissant ainsi le projet.

Par sa double dimension agricole et énergétique, « La Ferme du Beugnon » constitue un projet atypique, qui renouvelle les modèles et les représentations classiques du monde agricole.
A cet égard, Aussi, dès le lancement des études, le contact s'est fait avec la Chambre d'agriculture et des experts agricoles pour accompagner la définition du projet agricole. Les agriculteurs du collectif sont, entre autres, allés à la rencontre d'éleveurs et de la Fédération Nationale Ovine afin de recueillir leurs avis sur la façon de gérer un cheptel de brebis. Les conseils, les remarques et les retours d'expérience leur ont donné un cadre de réflexion sur le sujet.

SYNTHÈSE DE LA DÉMARCHE D'INFORMATION ET DE CONCERTATION

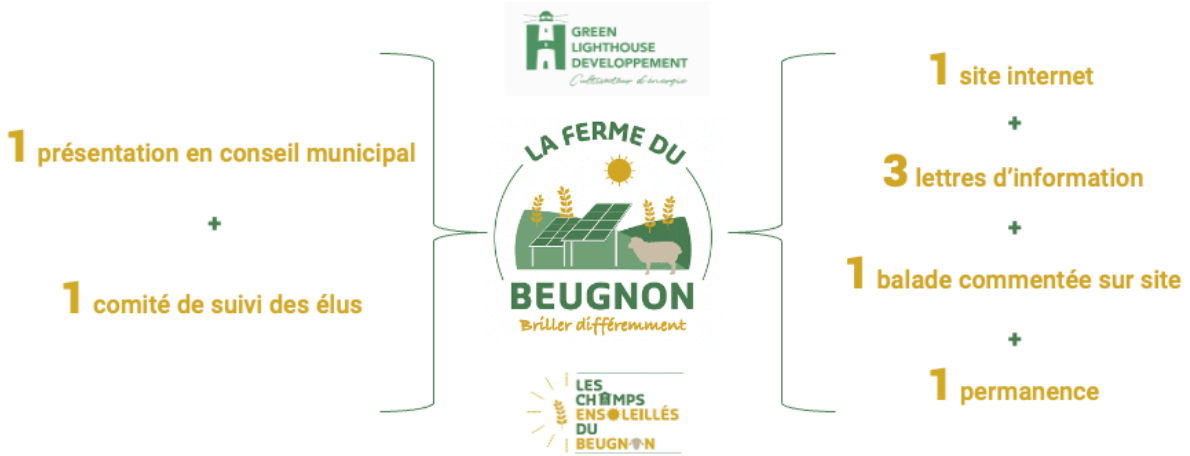

CONCLUSIONS

Dès le commencement du projet, GLHD et les agriculteurs des Champs Ensoleillés du Beugnon ont souhaité associer l'ensemble des parties prenantes locales, en proposant une démarche d'information et de concertation volontaire.

Une appropriation du projet et de ses enjeux par les parties prenantes

GLHD et les agriculteurs du collectif ont souhaité avant tout offrir une démarche à visée pédagogique. La mise à disposition des membres de l'équipe projet auprès des élus et des habitants a permis un échange de qualité, propre à permettre une assimilation des enjeux de l'agrivoltaïsme. Ces échanges ont également permis d'aborder certains points d'attention, pris en compte dans les réflexions autour des mesures ERC ou des mesures d'accompagnement. Par exemple, l'utilisation des chemins du plateau par les promeneurs, soulignée par un élu, a été prise en compte. De même, la consultation de la Fédération de Chasse a permis de répondre aux demandes d'aménagement et de disposition du site.

La mise en place d'une information régulière, *via* les lettres d'information et le site internet, d'une balade et d'une permanence ont permis de répondre à l'enjeu d'une information claire et transparente des démarches entreprises par les porteurs de projet. Ces différents outils ont permis d'éclairer les habitants sur les différentes étapes du projet, en insistant sur ce que pourrait représenter concrètement l'intégration du projet sur le territoire.

Une mobilisation inégale des habitants

Le dialogue avec les habitants de la commune a été au cœur des préoccupations des porteurs de projet, avec l'organisation de différents moments de temps d'échanges, de façon à prendre en compte les remarques des habitants. Pour autant ces espaces de dialogue ont mobilisé de façon inégale ces derniers.
Ainsi, plusieurs riverains se sont déplacés à la balade de projet, notamment ceux résidant au Beugnon, pour venir à la rencontre des porteurs de projet. En revanche, seuls quelques habitants ont profité de la permanence pour venir s'informer à nouveau. Par ailleurs, seulement 2 personnes ont contacté les porteurs de projet via le formulaire de contact mis à disposition sur le site internet.

PLUi et intégration paysagère : les thèmes majeurs de la concertation

Les échanges avec les élus et les habitants ont fait émerger deux principaux thèmes : la modification du PLUi et l'intégration paysagère.
Concernant le premier point, les discussions – avec les élus uniquement – ont avant tout porté sur la réalisation et les modalités d'une modification simplifiée du PLUi. Ces éléments ont été préparés en continu avec le Président de la communauté de communes. Une présentation du projet en conseil communautaire a d'ailleurs été effectuée en février 2022, à la demande de ce dernier.

Au sujet de l'intégration paysagère, le sujet a été avant tout le fait de remarques venant des personnes résidant au plus près de la zone d'études. Cette attention s'explique aussi par l'installation récente d'un parc éolien. Ces derniers ont donc pu échanger de façon approfondie avec les porteurs de projet sur ce point et ont été notamment invités à indiquer les points de vue à prendre en compte selon eux dans la réalisation des photomontages.

La constitution d'un collectif pérenne

L'ensemble des actions réalisées dans le cadre de cette démarche volontaire a permis de donner une assise territoriale forte au projet, avec pour socle la constitution d'un collectif d'agriculteurs qui ont su partager leurs convictions à l'ensemble de leurs interlocuteurs.

Les ateliers de définition du projet ont offert l'opportunité aux agriculteurs de travailler sur les attentes de chacun et, surtout, de former une ambition commune, apte à inscrire le groupe dans une dynamique collective durable sur le territoire.

A ce stade, il est important de souligner que la démarche et le dialogue autour du projet « La Ferme du Beugnon » ne s'arrêtent pas là.

L'équipe projet souhaite préserver le dialogue avec les élus et les riverains de la commune d'Arcy-sur-Cure. La continuité de ce dialogue permettra aux acteurs impactés par le projet d'être informés en premier plan et d'y apporter une valeur ajoutée.

Si les modalités de communication et de concertation à venir restent à définir, le dispositif ne s'arrête pas au 26 février et continuera jusqu'à l'enquête publique et au-delà.

ANNEXES

1. HISTORIQUE DES RENCONTRES REALISEES

2. COMPTE-RENDU DE LA PRESENTATION DU PROJET AU CONSEIL MUNICIPAL D'ARCY-SUR-CURE, OCTOBRE 2021

3. COMPTE-RENDU DE LA PRESENTATION AU COMITE DE SUIVI ELUS N°1, JUILLET 2021

4. COMPTE-RENDU DE LA PRESENTATION AU COMITE DE SUIVI ELUS N°2, DECEMBRE 2021

5. PREMIERE LETTRE D'INFORMATION, OCTOBRE 2021

6. DEUXIEME LETTRE D'INFORMATION, NOVEMBRE 2021

7. TROISIEME LETTRE D'INFORMATION, FEVRIER 2022

8. COMPTE-RENDU DE LA BALADE DU PROJET ORGANISEE LE 4 NOVEMBRE 2021

9. COMPTE-RENDU DE LA PERMANENCE DU 10 DECEMBRE 2021

1. Historique des rencontres réalisées

Collectivités :

Les porteurs de projet (agriculteurs et GLHD) ont souhaité rencontrer à diverses reprises le conseil municipal d'Arcy-sur-Cure. Une délibération favorable de la commune d'Arcy-sur-Cure le 29 septembre 2020 a été émise, à l'unanimité pour le développement du projet global et sur une parcelle communale, du lancement des études environnementales, et de la mise en compatibilité du document d'urbanisme intercommunal. Le 25 novembre 2021, le conseil municipal a redonné un avis favorable par délibération pour la mise en compatibilité du document d'urbanisme intercommunal. Également, des échanges ont été menés avec la communauté des communes ainsi que les communes voisines de la commune d'accueil, dans le but d'une information et concertation juste pour l'ensemble des parties prenantes.

Date	Outil	Description
15 septembre 2020	Présentation du projet en conseil municipal d'Arcy-sur-Cure	Rencontre du conseil municipal d'Arcy-sur-Cure avec GLHD. L'objectif était de présenter la société, le projet, et de proposer la délibération pour le développement du projet global et sur une parcelle communale, et du lancement des études environnementales.
14 octobre 2020	Présentation du projet au Président de la Communauté des Communes Avallon Vézelay Morvan	Rencontre avec Monsieur le Président de la Communauté des Communes Avallon Vézelay Morvan pour lui présenter la société GLHD, le projet, et engager des discussions autour de la mise en compatibilité du document d'urbanisme intercommunal.
18 novembre 2020	Présentation du projet à l'un des commissaires enquêteurs du PLUI de la Communauté des Communes Avallon Vézelay Morvan	Rencontre avec l'un des commissaires enquêteurs du PLUI de la Communauté des Communes Avallon Vézelay Morvan pour lui présenter le projet et la société GLHD
17 mars 2021	Réunion avec le Président de la Communauté des Communes Avallon Vézelay Morvan, du représentant du PLUI, du maire d'Arcy-sur-Cure	L'objectif de cette réunion était de présenter l'état d'avancement du projet et d'éclaircir la procédure de mise en compatibilité du PLUI.
06 juillet 2021	Comité de suivi des élus n°1	Réunion avec le Président de la Communauté des Communes

		Avallon Vézelay Morvan et le Maire d'Arcy-sur-Cure dans le but de présenter l'état d'avancement du projet.
21 octobre 2021	Présentation de l'état d'avancement du projet en conseil municipal d'Arcy-sur-Cure	Réunion dans le but de présenter de l'état d'avancement du projet en conseil municipal d'Arcy-sur-Cure.
26 octobre 2021	Présentation du projet au Maire de Lucy-le-Bois	Rencontre du maire de Lucy-le-Bois. L'objectif était de présenter la société, le projet et sa démarche de concertation.
25 novembre 2021	Présentation du projet au Maire de Joux-la-Ville	Rencontre du maire de Joux-la-Ville. L'objectif était de présenter la société, le projet et sa démarche de concertation.
10 décembre 2021	Comité de suivi des élus n°2	Réunion avec le Président de la Communauté des Communes Avallon Vézelay Morvan et le Maire d'Arcy-sur-Cure dans le but de présenter l'état d'avancement du projet.

Concertation publique :

Date	Outil	Description
22 octobre 2021	Rencontre des habitants du Beugnon	A la demande des habitants du lieu-dit le Beugnon sur la commune d'Arcy-sur-Cure, une réunion de présentation a été réalisée dans le but de présenter le projet avec les agriculteurs et GLHD.
28 octobre 2021	Site internet	Un site internet dédié au projet a été créé dans le but de permettre à tous de prendre connaissance de projet en détail. L'adresse internet est : https://la-ferme-du-beugnon.fr/ Il est régulièrement alimenté d'actualités.
28 octobre 2021	Lettre d'information n°1	La lettre d'information n°1 a été distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants

		d'Arcy-sur-Cure une semaine avant la balade de projet. Il avait pour objectif d'informer les riverains du projet avec une description des porteurs de projet, ainsi que d'inviter à la balade de projet.
04 novembre 2021	Balade de projet	Une matinée (9h – 12h) fut consacrée à une balade sur le site du projet avec les riverains de la commune d'Arcy-sur-Cure ayant été invités par la lettre d'information n°2.
02 décembre 2021	Lettre d'information n°2	La lettre d'information n°2 a été distribué dans les boites aux lettres des habitants d'Arcy-sur-Cure et remise aux mairies des communes de Joux-la-Ville, Précy-le-Sec et Lucy-le-Bois une semaine avant la balade de projet. Il avait pour objectif d'informer les riverains du projet avec une description de son avancée, ainsi que d'inviter à la permanence en mairie.
10 décembre 2021	Permanence en mairie	Une soirée fut consacrée à un temps de discussion et d'information à la salle des fêtes d'Arcy-sur-Cure de 16h30 à 20h, avec les riverains de la commune d'Arcy-sur-Cure, de Joux-la-Ville, de Précy-le-Sec, de Lucy-le-Bois ayant été invités par le flyer n 2.
17 février 2022	Lettre d'information n°3	La lettre d'information n°3 de 4 pages a été distribuée aux habitants d'Arcy-sur-Cure et remise aux mairies des communes de Joux-la-Ville, Précy-le-Sec et Lucy-le-Bois dans le but de présenter l'état d'avancement du projet et du bilan de la concertation préalable volontaire.

2. Compte-rendu de la présentation du projet au conseil municipal d'Arcy-sur-Cure, octobre 2021

PROJET AGRIVOLTAIQUE « LA FERME DU BEUGNON »
COMMUNE D'ARCY-SUR-CURE
Présentation en conseil municipal n°2
Jeudi 21 octobre 2021, 19.00

Compte-rendu

Participants : *M. Bertrand, Maire de la commune d'Arcy-sur-Cure ; 7 conseiller.e.s municipaux ; Olivier Petit, agriculteur et membre de l'association Les Champs ensoleillés du Beugnon ; Célia Barbaud, Chargée de projets, GLHD ; Juliette Fournil et Pierre Blias, chargés de projets pour l'Agence TACT.*

Dans le cadre du développement du projet agrivoltaïque sur la commune d'Arcy-sur-Cure, le collectif d'agriculteurs et GLHD ont souhaité engager une démarche d'information et de concertation avec le territoire. Ils se sont notamment entourés de l'agence Tact pour mettre en place un dispositif permettant d'informer les parties prenantes locales, les associer au développement de ce projet et leur permettre de s'exprimer à son sujet.

Cette séance avec le conseil municipal s'est déroulée le jeudi 21 octobre de 19.00 à 20.00 à la mairie d'Arcy-sur-Cure. Elle avait pour objectif de présenter l'avancement du projet ainsi que la démarche d'information et de concertation mais aussi de répondre aux questions pouvant être soulevées.

Ce compte-rendu entend faire une brève synthèse de la présentation et des échanges ayant eu lieu.

UN PROJET PORTÉ PAR …

Un groupe de **4 exploitations** réunies, depuis avril 2021, au sein de l'**association** Les Champs ensoleillés du Beugnon. Les 6 agriculteurs cultivent tous des parcelles sur le plateau d'Arcy-sur-Cure. 2 d'entre eux élèvent également des bovins.

GLHD est une société française (Bordeaux), **spécialisée dans le développement de projets photovoltaïques**, et plus précisément agrivoltaïques.

POURQUOI CE PROJET ?

Les agriculteurs du secteur partagent tous le même constat :

- les terres du plateau sont des **sols à faible valeur agronomique** (comme le démontre l'étude menée sur la zone de projet en juin 2021 par la Chambre d'Agriculture de l'Yonne) ;
- attaqué par certains insectes, le **colza, tête de rotation des cultures, ne pousse plus** ;
- depuis plusieurs années, les **aléas climatiques** sont de plus en plus fréquents ;
- le **cours des matières premières et du prix des céréales** varie fortement du fait d'une concurrence forte ;
- les **aides PAC se réduisent** de plus en plus.

→ Ces difficultés ont amené les 6 agriculteurs à se réunir pour chercher une diversification de revenu et agir pour maintenir leur activité.

QUELS OBJECTIFS ?

- **Sécuriser les revenus des exploitants agricoles :**
  - pour pérenniser les exploitations
  - faciliter l'engagement dans la transition agricole et le changement de pratiques
- **Valoriser les plus mauvaises terres**
- **Créer de l'emploi ou sécuriser l'activité de certains agriculteurs** : assurer le maintien de l'activité agricole, voire le renouvellement des générations agricoles
- **Préserver les ressources naturelles** (eau, sols, biodiversité) : réduction de l'utilisation des produits phytosanitaire, mise en herbe…
- **Permettre à l'ensemble du territoire de participer à la transition énergétique** : production locale d'une énergie renouvelable
- **Contribuer au développement local et à l'attractivité du territoire** (activité économique, retombées fiscales…)

OÙ ?

La zone d'études se situe sur le plateau d'Arcy-sur-Cure, à proximité du parc éolien qui vient d'être mis en service. Elle compte 160 hectares, parmi lesquelles une parcelle communale en friche. Néanmoins, des contraintes techniques, réglementaires ainsi que les enjeux écologiques (lisière de forêt…) seront prises en compte et viendront réduire la surface finale du projet.

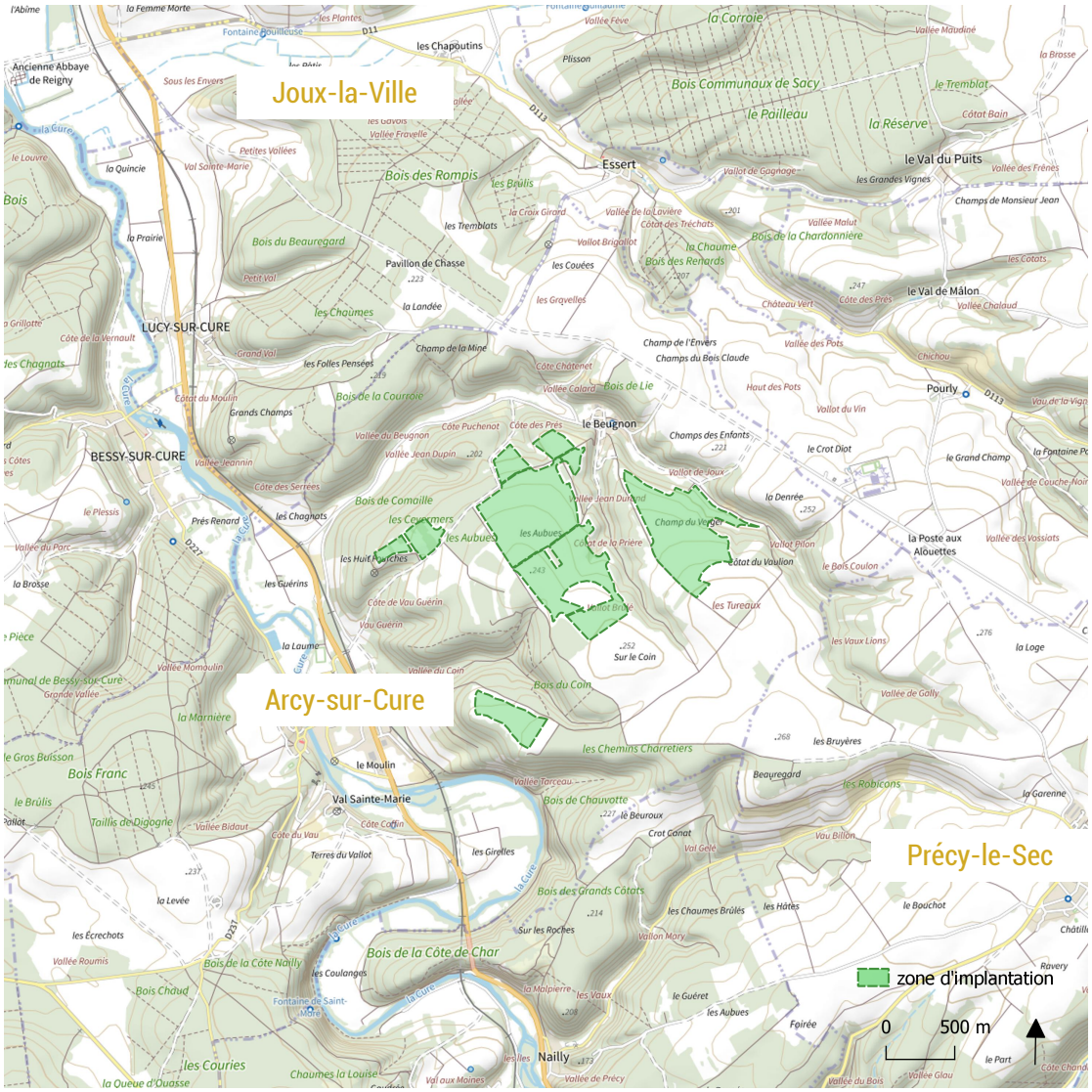
Joux-la-Ville
Arcy-sur-Cure
Précy-le-Sec
zone d'implantation
0
500 m
LUCY-SUR-CURE
BESSY-SUR-CURE
Essert
le Val du Puits
le Val de Málon
Pourly
le Beugnon
Nailly
Val Sainte-Marie
Ancienne Abbaye de Reigny
Bois Communaux de Sacy
Bois des Rompis
Bois du Beauregard
Bois de la Courroie
Bois de Comaille
Bois du Coin
Bois Franc
Bois de la Côte de Char
Bois de la Côte Nailly
Bois des Grands Côtats
Bois de Chauvotte
Bois de Lie
Bois de la Chardonnière
Pavillon de Chasse
les Chapoutins
la Poste aux Alouettes
les Couries
la Loge
la Réserve
le Pailleau
la Corroie
le Tremblat
le Bouchot
Ravery
Foirée
le Part
Côte Chaudé

CONCRÈTEMENT, LE PROJET

LES GRANDES LIGNES DU PROJET

VOLET AGRICOLE

Installer un **élevage ovin** sur 80% de la surface

Développer une **activité complémentaire expérimentale** sur les 20% restants (poules, plantes, aromatiques, truffes, arbres fruitiers…)

Notre volonté : créer une coopérative avec un salarié associé ; et le collectif en soutien

→ Les exploitations en place seront mises à contribution afin d'apporter un complément en fourrage pour l'élevage ovin

VOLET ÉNERGÉTIQUE

Un espacement entre les rangées de panneaux adapté à l'activité agricole, soit un **taux d'occupation des sols compris entre 30 et 50%**

Une **production estimée** à 120MW, soit l'équivalent de la consommation de 23 762 habitants

Notre volonté : un design défini selon le projet agricole et pour que le projet soit viable, avec un modèle économique autonome.

Aujourd'hui, les contours définitifs du projet ne sont pas encore fixés. **Le collectif poursuit sa réflexion** :

- Des discussions sont en cours avec la Chambre d'Agriculture pour trouver la bonne forme juridique : par exemple, créer une coopérative qui embaucherait la personne installée.
- Le collectif est accompagné par la FNO (Fédération Nationale Ovine) et Alysé sur la structuration de l'élevage ovin.
    - Le projet aura aussi un impact sur toutes les exploitations : les cultures de colza pourront être remplacées par de la luzerne pour fournir un complément nutritionnel à l'élevage ovin.
    - A ce stade, le cheptel est envisagé à 500 moutons environ.
    - Les agriculteurs suivront prochainement une formation chez un éleveur ovin pour bénéficier d'un retour d'expérience solide.
- Le bureau d'études Encis environnement aide également les agriculteurs à structurer le projet agricole global, notamment dans le choix de l'activité complémentaire (plan truffiers etc).

→ **Les caractéristiques du parc solaire seront dimensionnées en fonction des choix faits pour le projet agricole** : notamment l'espacement entre les panneaux, qui couvriront entre 30 et 50 % maximum de la surface totale. Une hauteur d'un mètre minimum entre le sol et le point bas du panneau sera conservée pour permettre aux bêtes de passer sans encombre.

Pour le moment, ce sont des structures fixes (non orientables par rapport à la courbe du soleil) qui sont envisagées avec un seul pieu fixé dans le sol.

PREMIERS RETOURS D'ÉTUDES

Un projet agrivoltaïque est une centrale solaire au sol, soumise au **Code de l'Environnement**. Dans ce cadre, une **étude d'impact** et une **étude préalable agricole** doivent être réalisées. Celles-ci ont démarré en janvier 2021 et les premiers résultats sont disponibles :

- « *Compte tenu des inventaires menés jusqu'à présent, la réalisation du projet photovoltaïque d'Arcy-sur-Cure est compatible avec les enjeux écologiques du secteur d'étude. Il apparait toutefois pertinent d'orienter le projet photovoltaïque vers les milieux cultivés représentant un intérêt écologique réduit* », à savoir les zones aujourd'hui cultivées.
- Les principaux enjeux se situent en forêt, en lisière de bois et sur la parcelle en friche.
- Conformément à la **démarche Eviter, Réduire, Compenser** inscrite au Code de l'Environnement, des mesures particulières devront être mises en œuvre. Par exemple, une distance tampon de 30 m minimum avec les lisières sera appliquée. Celle-ci est de toute manière imposée par le PLUi.

L'aspect paysager est aussi compris dans cette étude afin d'examiner la bonne insertion du projet. Si, par exemple, le projet est visible depuis certaines habitations, des mesures compensatoires doivent être mises en place. Ce n'est pas le cas sur ce projet, hormis depuis La poste aux Alouettes. Néanmoins, ce sujet sera discuté pendant la phase de concertation.

Le 30 septembre dernier, le projet est passé en **pôle ENR** (énergies renouvelables) : c'est une pré-étude du dossier par les services de l'État et les institutions qui seront ensuite chargés de l'instruction du projet. Cette rencontre permet de recueillir les premières remarques et points d'attention de ces derniers afin de poursuivre la définition du projet en conséquence.

INFORMATION ET CONCERTATION

Les membres du collectif et GLHD ont à cœur de travailler ce projet **en toute transparence** et sont soucieux de pouvoir échanger à son sujet avec les différents acteurs du territoire. Il a donc été décidé de faire appel à l'agence Tact pour mettre en place une **démarche d'information et de concertation.**

L'objectif est de faire entendre et faire témoigner autour du projet, avant son dépôt pour instruction, par la mise en place d'un cadre de discussion pérenne et la diffusion d'informations régulières. En effet, le seul moment d'information prévu par la réglementation est l'enquête publique qui, selon l'équipe projet, survient trop tardivement. Il s'agira donc de se mettre à disposition de tous ceux qui le souhaitent, d'adresser les questions soulevées et de recueillir les remarques et avis formulés pour en tenir compte dans l'esquisse du projet.

- Pour aller plus loin, un **site internet** dédié au projet et équipé d'un **formulaire de contact** sera mis en ligne à partir du 22 novembre : **https://la-ferme-du-beugnon.fr**

- Des **échanges réguliers avec les élus municipaux** seront maintenus mais aussi avec l'intercommunalité.
    - ⇨ Comme déjà évoqué, pour que le projet puisse voir le jour, une modification du zonage des parcelles concernées au sein du PLUi doit être effectuée. Or, lorsque le conseil a délibéré en septembre 2020, le PLUi n'était pas encore approuvé. Pour lancer la procédure de modification, il sera nécessaire qu'une nouvelle délibération soit prise. Il ne sera pas possible de déposer le dossier en Préfecture sans cela.
- Des **échanges avec d'autres acteurs du territoire** ont été organisés et seront poursuivis (Chambre d'Agriculture, Fédération de chasse, maires des communes voisines…)
    - ⇨ La Fédération de Chasse préconise de mettre des clôtures très solides autour du parc solaire afin que cela ne devienne pas un cœur de fécondité et de réserve pour les cervidés et sangliers. Ils partagent la nécessité de respecter une zone tampon entre le parc et la lisière des bois.
    - ⇨ Un élu rappelle que les chemins du plateau sont très empruntés par les promeneurs : c'est un point qui sera pris en compte dans la démarche.

3. Compte-rendu de la présentation au comité de suivi élus n°1, juillet 2021

PROJETS AGRIVOLTAIQUES D'ARCY-SUR-CURE ET DE BLANNAY & VOUTENAY-SUR-CURE

Comité de suivi des élus n°1

Mardi 6 juillet 2021

Compte-rendu

Participants : *M. Germain, Président de la Communauté de Communes Avallon – Vézelay – Morvan ; M. Ides, Vice-Président en charge de la transition écologique et solidaire, et de l'aménagement de l'espace ; M. Bertrand, Maire de la commune d'Arcy-sur-Cure ; M. Zwiatowski, Maire de Voutenay-sur-Cure ; Mme Limosin, Maire de Blannay, Célia Barbaud, Chargée de projets, GLHD ; Rolland Zimmerman, Animateur local des projets d'Arcy et de Blannay/Voutenay-sur-Cure ; Juliette Fournil et Tiphaine Burban, chargées de projets pour l'Agence TACT.*

Dans le cadre du développement des projets agrivoltaïques d'Arcy-sur-Cure et de Blannay/Voutenay-sur-Cure, situés sur la même communauté de communes Avallon Vézelay Morvan, GLHD a souhaité mettre en place un comité de suivi des élus, commun aux deux projets.

Ce comité de suivi regroupe les maires des trois communes concernées par le projet, ainsi que M. Germain, Président de la Communauté de communes, et M. IDES, Vice-président en charge de l'aménagement et de la transition énergétique à la communauté de communes.

Il a vocation à présenter les avancées de la démarche pour garantir un même partage d'information entre les élus locaux concernés par le projet et à proposer un cadre d'échanges sur le développement stratégique et opérationnel des projets.
Ce compte-rendu vient compléter le support présenté à l'occasion de ce comité de suivi, en restituant le contenu des échanges, et à rappeler les éléments actés au cours de cette rencontre.

SOMMAIRE

RELEVÉ DE DÉCISIONS
- La démarche d'information et de concertation
- La mise en conformité du PLUi
- La répartition de l'IFER

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES
- Quelle est l'origine des projets ?
- La sécurisation foncière
- Que comprend l'étude d'impact ? Où en est-on aujourd'hui ?
- Le passage en CDPENAF
- Quelle est la durée de vie des panneaux ?
- Quelles sont les garanties pour assurer que la poursuite ?
- Quel est le taux d'occupation des sols ?
- Ce projet reste rentable avec un taux d'occupation des sols de 30 % ?

Quelle part des exploitations est concernée par le projet ?
Quels sont les acteurs qui accompagnent les agriculteurs dans leur projet ?
Dans l'Yonne, n'y a-t-il pas un risque de saturation de projets agrivoltaïques ?
Y a-t-il un impact de co-visibilité depuis le site du Vézelay ?
Quelle sera la rentabilité des 2 parcs ?
Échanges sur les projets agricoles
Quelle est l'expérience de GLHD en France ?

RELEVÉ DE DÉCISIONS

La démarche d'information et de concertation

La démarche proposée (p. 17 de la présentation) est validée par le comité de suivi des élus, qui estime qu'il est important d'apporter de l'information aux habitants. Le nombre de réunions devra rester raisonnable, lorsque les avancées du projet le nécessiteront.

La mise en conformité du PLUi

Pour que les projets voient le jour, le PLUi doit être conforme avec les projets agrivoltaïques, ce qui implique d'indicer les zones agricoles (A) en zones agricoles, mention photovoltaïque (Ap).

Aujourd'hui, le PLUi n'est pas conforme et l'ajout de l'indice « p » nécessite une modification simplifiée.
M. Germain confirme que cette modification simplifiée pourra se faire rapidement, et s'engage à ce que les éléments soient préparés au plus vite.
La validation en conseil communautaire se fera en parallèle du passage en Pôle ENR.

- ⇨ M. Germain s'engage à ce qu'un retour soit fait auprès de GLHD pour confirmer la complétude des éléments nécessaires pour la modification simplifiée du PLUi.

La répartition de l'IFER

Sujet propre aux communes et à l'intercommunalité, M. Germain rappelle son souhait que l'IFER issu des projets agrivoltaïques soit réparti à 50/50 entre l'EPCI et les communes d'accueil du projet : une délibération sera passée en ce sens.

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

1. Quelle est l'origine des projets ?

Contrairement à d'autres projets d'énergie renouvelable qui sont l'objet de travaux de prospection, les projets agrivoltaïques d'Arcy-sur-Cure, de Blannay/Voutenay-sur-Cure sont nés de la rencontre entre les attentes des agriculteurs de ces communes et la réponse que développe GLHD.

Sur ces plateaux calcaires, depuis 2016, la situation économique des exploitations est de plus en plus fragilisée par la volatilité des prix et par les mauvaises récoltes liées aux changements climatiques.
Roland Zimmermann, qui a longtemps travaillé pour une grande partie des agriculteurs de la vallée de la Cure, connaît la situation de leurs exploitations. Entrepreneur, conscient des défis du modèle agricole et en veille sur les innovations proposées pour accompagner la résilience des exploitations, de nombreux agriculteurs se sont tournés vers lui pour trouver des solutions.

Après avoir découvert des projets agrivoltaïques en cours de développement dans le Sud de la France, Roland Zimmermann a évoqué le sujet aux agriculteurs volontaires et a organisé une rencontre avec GLHD.

C'est ainsi que sont nés les projets agrivoltaïques d'Arcy-sur-Cure et de Blannay/Voutenay-sur-Cure, pour consolider les exploitations via un projet collectif.

1. La sécurisation foncière

Sur le projet de Blannay/Voutenay-sur-Cure, la sécurisation du foncier est complexe du fait des nombreux propriétaires des parcelles exploitées par les agriculteurs parties prenantes du projet. Pour certaines parcelles, les propriétaires ne sont pas connus. Des démarches comme la procédure « Sans maître » sont possibles, mais peuvent prendre beaucoup de temps.

⇨ Célia Barbaud prendra contact avec les élus des communes pour tenter d'identifier les propriétaires manquants.

2. Que comprend l'étude d'impact ? Où en est-on aujourd'hui ?

L'étude d'impact comprend les études classiques nécessaires à tout projet soumis au Code de l'environnement :

- Une étude faune / flore
- Une étude paysagère

Aujourd'hui, les études faune et flore des phases hiver et printemps ont été réalisées.

⇨ Les résultats des études ne présentent à l'heure actuelle aucune contre-indication, mais doivent se poursuivre. Les résultats seront présentés ultérieurement.

3. Le passage en CDPENAF

Le passage en CDPENAF donne lieu à un avis simple.
En amont du dépôt du dossier, un passage auprès du Pôle ENR permet de présenter à une grande partie des membres de la CDPENAF le projet et de recueillir des premiers avis ou remarques pour consolider sa définition. Cette présentation aura lieu le 30 septembre 2021.

⇨ M. Germain, M. Ides, ainsi que les élus des communes d'accueil du projet, seront invités à cette présentation. Leur place y sera importante.

4. Quelle est la durée de vie des panneaux ?

Les panneaux sont garantis par les fabricants pour une période de 25 ans minimum. Néanmoins, les baux emphytéotiques sont signés pour une durée de 42 ans, ce qui correspond généralement à la durée de vie des panneaux.
Les premiers parcs photovoltaïques développés en Suisse ont aujourd'hui 40 ans, ce qui permet un premier retour sur leur durée de vie, supérieure à ce qui était estimé à l'époque.

5. Quelles sont les garanties pour assurer que le projet agricole perdurera tout au long du projet ? Plusieurs agriculteurs vont partir à la retraite prochainement. N'y a-t-il pas un risque que le projet agricole s'arrête ?

Un prêt à usage est signé avec les exploitants des parcelles du projet. La fin de l'activité agricole signifie une fin de l'attribution du prêt à usage. Néanmoins, notons que ce prêt à usage est

transmissible lors d'un départ à la retraite. Dans le cas du groupe de Blannay/Voutenay-sur-Cure qui connaîtra des départs à la retraite prochainement, cela pourrait faciliter la transmission des terres et l'identification de repreneurs.

6. Quel est le taux d'occupation des sols ?

Le taux d'occupation des sols est d'environ 30%. Contrairement à ce que l'on peut entendre et qui s'appuie sur les données valables pour des projets photovoltaïques classiques, l'espacement et les caractéristiques des tables installées s'adaptent au projet agricole souhaité par les agriculteurs du projet. C'est ce qui différencie un projet agrivoltaïque d'un projet photovoltaïque classique.

7. Ce projet reste rentable avec un taux d'occupation des sols de 30 % ?

Le modèle économique des projets agrivoltaïques développés par GLHD cherche la rentabilité et une viabilité à long terme pour le volet énergétique comme agricole.

Concernant la dimension énergétique, ce modèle intègre l'ensemble des coûts d'un projet agrivoltaïque (les études, le raccordement, et les indemnités versées) au regard des bénéfices calculés sur une durée de vie moyenne du projet. Pour un tel projet, la rentabilité du projet apparaît généralement à partir de 35 ans environ. Le taux de retour est inférieur aux projets éoliens, mais avec une durée de vie plus importante.

C'est aussi pour cette raison que le capital est rarement ouvert aux citoyens dans ce type de projet, car le retour sur investissement est souvent très tardif.

8. Quelle part des exploitations est concernée par le projet ?

Le projet ne représente pas plus de 15% de la surface de chaque exploitant. Cela signifie que les agriculteurs du projet développent une nouvelle activité sur une petite partie de leurs parcelles avec le collectif et poursuivent leur activité agricole sur plus de 85% de leurs terres.

9. Quels sont les acteurs qui accompagnent les agriculteurs dans leur projet ?

Les agriculteurs sont dans une dynamique de recherche pour développer un projet adapté à leurs attentes, à la réalité des parcelles, et compatible avec le projet photovoltaïque. Depuis le début du projet, ils ont sollicité plusieurs avis et expertises :

- La Fédération Nationale Ovine a été rencontrée pour échanger sur les possibilités et conditions d'installation d'un élevage ovin sur les parcelles où seront installées les panneaux – dans le cadre d'un partenariat national entre GLHD et la FNO ;
- Terres de Liens a également été rencontré (par le groupe d'Arcy-

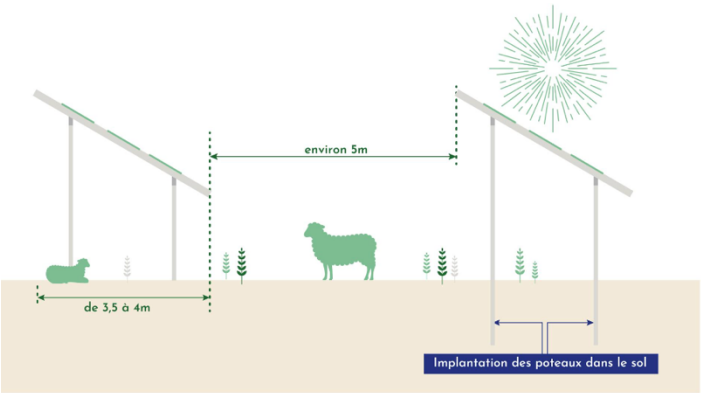

Taux d'occupation des sols : environ 33%

sur-Cure) et apporte un éclairage sur le soutien à l'installation de porteurs de projets agricoles ;
- La Chambre d'agriculture, notamment sur les élevages de poules pondeuses ;
- Etc.

Lorsque les projets seront affinés, GLHD prendra en charge l'intervention d'un expert pour préciser encore le projet agricole avec les membres des collectifs.

10. Sur le département de l'Yonne, n'y a-t-il pas un risque de saturation ? Seront-ils tous autorisés pour le Préfet ?

Il y a plusieurs projets en cours de développement, mais très peu, voire pas d'autres, sur le secteur de la CCAVM.
Par ailleurs, c'est le Préfet qui donne son autorisation par délivrance du permis de conduire. Il est impossible de savoir aujourd'hui quels projets seront autorisés.

11. Y a-t-il un impact de co-visibilité depuis le site du Vézelay ?

Il ne devrait pas y avoir d'impact concernant le projet d'Arcy-sur-Cure. En effet, les tables ont une hauteur maximale de 5m. Aujourd'hui, seule la partie supérieure, à partir du rotor, des éoliennes installées, est légèrement visible depuis le Vézelay. Par ailleurs, la commune n'est pas dans le périmètre de l'Opération Grand Site du Vézelay.

Pour le projet de Blannay/Voutenay-sur-Cure, GLHD a d'ores et déjà rencontré le M. Brossier, en charge de l'Opération Grand Site du Vézelay. Une rencontre doit être organisée avec le Bureau de l'association des communes à ce sujet.

12. Quelle sera la rentabilité des 2 parcs ?

La puissance prévue en moyenne pour les projets agrivoltaïques de Arcy-sur-Cure et de Blannay/Voutenay est de 100MW installés. Cela correspond à la puissance installée d'environ 30 éoliennes, de 3,3MW. Néanmoins, le facteur de charge de l'éolien étant plus important que pour le photovoltaïque, la production de 100MW installés de PV correspond à la production d'environ 15 éoliennes de 3,3 MW.

13. Échanges sur les projets agricoles

Les élus soulignent l'importance du projet agricole, tout autant que GLHD pour qui le maintien et le soutien à l'agriculture locale est une dimension essentielle des projets que la société accompagne.

Le projet agricole d'Arcy-sur-Cure porte sur l'installation d'un élevage ovin. Tout le monde confirme que le maintien d'une complémentarité entre cultures végétales et élevages est important dans la transition agricole à l'échelle du territoire. D'ailleurs, réintroduire de l'élevage ovin n'est pas un projet hors sol : il y avait historiquement des élevages ovins localement.
Parallèlement à l'élevage ovin qui occupera 80% des parcelles du projet, les agriculteurs du collectif expérimenteront des cultures végétales sur les 20% restant. L'objectif est de se saisir du projet pour expérimenter, innover et échanger avec d'autres porteurs de projets agrivoltaïques sur les bonnes complémentarités entre cultures et présence des panneaux photovoltaïques.

Côté Blannay/Voutenay-sur-Cure, l'objectif est de porter un projet expérimental en agriculture biologique. M. Charpentier, qui a rejoint récemment le projet est agriculteur en bio et pourrait expérimenter avec les autres agriculteurs du collectif des cultures non traditionnelles. L'idée serait d'innover via les nouvelles technologies pour concilier agriculture biologique, présence des panneaux photovoltaïques et viabilité de cultures végétales sur des filières en cours de développement.

14. Quelle est l'expérience de GLHD en France ?

GLHD n'a pas encore de projet agrivoltaïque installé en France. Néanmoins, si l'entreprise est jeune, ses fondateurs ont plus de 15 ans d'expérience en France et à l'étranger dans le développement des énergies renouvelables. Par ailleurs, aujourd'hui, de nombreux projets sont en cours de développement en France, dont certains qui sont très bien avancés. Le projet de Pujo-Arbouts dans les Landes, comme le projet d'Auzouer-en-Touraine en Indre-et-Loire, feront l'objet de dépôts de dossiers cet été.

Zoom sur le projet développé par GLHD dans les Landes

Dans les Landes, le projet de Pujo-Arbouts est de bon augure.
Ce projet est porté par 30 agriculteurs sur une zone d'étude 1200ha pour répondre à l'enjeu eau. Sur ce territoire, la culture intensive de maïs, fortement consommatrice d'eau et d'intrants chimiques de synthèse, a fortement impacté la qualité de l'eau. Ainsi, pour reconquérir la qualité des eaux souterraines et contribuer à la protection efficace et durable de la ressource dans un modèle économique viable, les agriculteurs ont exploré de nouvelles alternatives, parmi lesquelles l'agrivoltaïsme.
Le projet agrivoltaïque de Pujo-Arbouts, appelé « Terr'aArbouts » propose d'expérimenter en agriculture biologique différentes cultures innovantes : des herbes aromatiques et médicinales, des nouvelles légumineuses et graines (chia, soja, etc.), des élevages de porcs, poules, moutons, etc.
Ce projet est soutenu par la Chambre d'agriculture et des élus locaux. Le dossier de demande de permis de construire sera déposé cet été.

Les agriculteurs d'Arcy-sur-Cure, Voutenay-sur-Cure et Blannay sont allés, en mai dernier, dans les Landes pour rencontrer les porteurs de ce projet agrivoltaïque, et échanger sur les possibles, les contraintes et les leviers à explorer pour assurer la réussite du projet.

Plus d'information sur le site internet du projet : https://colidee.com/o80p375

4. Compte-rendu de la présentation au comité de suivi élus n°2, décembre 2021

PROJETS AGRIVOLTAIQUES D'ARCY-SUR-CURE ET DE BLANNAY & VOUTENAY-SUR-CURE

Comité de suivi des élus n°2

Vendredi 10 décembre 2021

Compte-rendu

Participants : *M. Germain, Président de la Communauté de Communes Avallon – Vézelay – Morvan ; M. Bertrand, Maire de la commune d'Arcy-sur-Cure ; M. Zwiatowski, Maire de Voutenay-sur-Cure ; Mme Limosin, Maire de Blannay, Vincent Vignon, Directeur développement, GLHD ; Célia Barbaud, Chargée de projets, GLHD ; Rolland Zimmerman, Animateur local des projets d'Arcy et de Blannay/Voutenay-sur-Cure ; Guillaume Rosier, agriculteur membre du collectif Les Champs Ensoleillés du Beugnon ; Juliette Fournil, responsable pour l'Agence TACT ; Pierre Blias, consultant pour l'Agence TACT.*

Ce second comité de suivi avait pour objectif de réaliser un point d'étape sur le développement des projets agrivoltaïques d'Arcy-sur-Cure et de Blannay/Voutenay-sur-Cure.

Réunissant les maires des trois communes concernées par le projet, ainsi que M. Germain, Président de la Communauté de communes, cette réunion a permis d'évoquer les avancées des études d'impact.

Il avait également vocation à présenter les avancées de la démarche pour garantir un même partage d'information entre les élus locaux concernés par le projet et à proposer un cadre d'échanges sur le développement stratégique et opérationnel des projets.
Ce compte-rendu vient compléter le support présenté à l'occasion de ce comité de suivi, en restituant le contenu des échanges, et en rappelant les éléments actés au cours de cette rencontre.

SOMMAIRE

L'ACTUALITE DES PROJETS
- La présentation des projets en pôle ENR
- Les études et les avancées des deux projets

L'INTEGRATION LOCALE DES PROJETS
- Le projet d'Arcy-sur-Cure
- Le projet de Blannay et de Voutenay-sur-Cure

TEMPS D'ECHANGES

L'ACTUALITE DES PROJETS

La présentation des projets « La Ferme du Beugnon » et « Les Récoltes du Soleil » en pôle ENR de la DDT de l'Yonne a eu lieu le 30 septembre 2021. Cette présentation a été l'occasion d'exposer aux différents services de l'Etat chargés de l'instruction des dossiers des premiers éléments constitutifs des projets et de recueillir leur avis. Plusieurs sujets ont été abordés.

- Concernant « La Ferme du Beugnon », ce sont les aspects sanitaires et de la disponibilité en eau sur le plateau, la demande de prises de vue complémentaires pour La Chapelle du Beugnon et le Manoir de Chastenay et l'attention à la comptabilité avec les documents d'urbanisme qui ont été évoqués.
- Concernant « Les Récoltes du Soleil », les points d'attention ont porté sur les prises de vue avec le site classé de Vézelay et de la Tour Malakoff afin de rendre compatible le projet avec l'Opération Grand Site.
- Pour les deux projets, le sujet de la compatibilité avec les documents d'urbanisme a également été traitée.

Pour chacun des projets, les études d'impact et les études préalables agricoles sont en voie d'être achevées. Les conclusions et les recommandations des bureaux d'études seront prises en compte pour la conception des infrastructures. Tant pour « La Ferme du Beugnon » que pour « Les Récoltes du Soleil », les premiers résultats des études ont indiqué que les deux projets sont compatibles avec les enjeux écologiques de leur secteur d'étude respectif. Concernant les enjeux paysagers, il n'y a pas de covisibilité des sites protégés avec les parcelles des « Récoltes du Soleil » depuis la Basilique de Vézelay. S'agissant de la Tour Malakoff, les bureaux d'études indiquent que des mesures d'évitement et de compensation devront être intégrées à l'implantation pour éviter toute perception.

Les collectifs d'agriculteurs ont par ailleurs rencontré différents experts dans le but de préciser leur projet agricole respectif (étude du projet économique avec la Chambre d'Agriculture, ateliers sur les plantes aromatiques et médicinales, sur la culture du cassis, échanges avec la FFPA. Les agriculteurs de « La Ferme du Beugnon » rencontreront prochainement la FNO pour leur projet ovin.

Pour chacun des projets, l'implantation et la conception de la centrale solaire sont travaillées de concert avec les agriculteurs pour assurer avant tout une compatibilité avec le travail agricole. Ce travail dure environ 3 mois avec l'étude de paramètres tels que l'écartement entre les panneaux, la mise en place d'une clôture adaptée, la mécanisation, le respect des mesures sur le risque d'incendie. Des photomontages 2D seront réalisés pour permettre de se projeter et de donner une représentation pratique de ces différents espaces.

L'INTEGRATION LOCALE DES PROJETS

Parallèlement à ces avancées sur les projets, plusieurs actions d'information et de concertation ont été menées pour chacun d'entre eux :

- Deux bulletins d'information sur les caractéristiques des deux projets ont été distribuées dans les boites aux lettres des habitants des communes concernées ;
- Deux sites internet ont été mis en ligne consécutivement à la distribution des premières lettres. Ces derniers présentent les projets et leurs actualités. Un formulaire de contact sur chacun des sites permet de contacter l'équipe projet ;
- Une balade commentée pour chacun des projets a également été l'occasion de réunir des habitants et des riverains et de répondre à leurs questions ;
- Une permanence pour chacun des projets a été l'opportunité d'avoir nouveau temps d'échanges avec les habitants.

TEMPS D'ECHANGES

- Les surfaces envisagées au départ sont aujourd'hui moins importantes que prévues, avec pour résultat une emprise réduite sur les terres agricoles. Les zones d'études correspondent aux zones parcellaires et à la prise en compte des différentes servitudes (zones tampon à la lisière des bois, lignes électriques, proximité avec la route départementale, etc.).
- Concernant la modification du PLUi, il a été indiqué que tout projet fait l'objet de longs débats en conseil communautaire. M. Germain suggère qu'une présentation des 2 projets et de l'agrivoltaïsme soit faite dans le cadre de discussion sur la transition énergétique à l'échelle intercommunale. La nécessité de se préparer à répondre aux questions les plus précises et de faire preuve de pédagogie a été soulignée. GLHD et les agriculteurs ont indiqué leur souhait de prendre tout le temps nécessaire pour présenter ces projets de territoire et répondre à toutes les questions. Il a été convenu que cette présentation en conseil communautaire aurait lieu au début du mois de février 2022.

5. Première lettre d'information, octobre 2021

LA FERME DU BEUGNON

LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE DE LA FERME DU BEUGNON

LETTRE D'INFORMATION N°1 – OCTOBRE 2021

ÉDITO

Face aux tensions que connaît le modèle agricole français aujourd'hui, nous avons décidé – nous, 6 agriculteurs voisins de parcelles situées sur Arcy-sur-Cure – de nous réunir pour développer ensemble des solutions viables visant à améliorer la résilience de nos exploitations.

Après avoir exploré différentes pistes, nous avons choisi l'agrivoltaïsme qui nous permet de maintenir une activité agricole durable sur nos terres tout en participant à la transition énergétique locale.

Accompagné de la société GLHD, nous travaillons depuis plus d'un an à ce projet. Aujourd'hui, ce dernier se précise : nous souhaitons donc prendre le temps de vous le présenter et d'en échanger avec vous.

Ainsi, vous trouverez, à travers ce document, des premiers éléments que nous détaillons et actualiserons au fur et à mesure de nos avancées, sur un site internet dédié au projet :

www.la-ferme-du-beugnon.fr.

Nous vous proposons également de venir sur nos parcelles le 4 novembre (voir les modalités au verso). En attendant de vous rencontrer, nous vous souhaitons une bonne lecture.

L'équipe projet

AGRICULTURE + PHOTOVOLTAÏQUE = AGRIVOLTAÏSME

L'agrivoltaïsme est un pari gagnant-gagnant qui consiste à **concilier la production d'énergie renouvelable et la préservation des terres agricoles**, notamment de leur vocation nourricière.

QUI SOMMES-NOUS ?

GLHD – Collectivités d'énergie

GLHD

Green Lighthouse Développement est une société française spécialisée dans le développement de projets agriphotovoltaïques produisant de l'électricité hors soutien public. Conscient des défis auxquels fait face l'agriculture aujourd'hui, GLHD développe l'agrivoltaïsme pour accompagner les agriculteurs et les territoires vers une transition durable.

LES CHAMPS ENSOLEILLÉS DU BEUGNON

LES CHAMPS ENSOLEILLÉS DU BEUGNON

Le collectif Les Champs ensoleillés du Beugnon regroupe 6 agriculteurs céréaliers qui cultivent sur la commune d'Arcy-sur-Cure. Déjà habitués à travailler ensemble au sein d'une CUMA (Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole), ils se rejoignent désormais autour de la définition de ce projet agricole collectif et innovant.

C'est l'alliance des compétences d'un collectif d'agriculteurs du territoire et d'un professionnel du développement de projet d'énergie solaire, qui s'appuient sur l'expertise de bureaux d'études spécialisés (environnement, paysage...) et d'experts sur l'accompagnement de projets agricoles, **qui permettra la définition d'un projet robuste et durable pour l'agriculture locale.**

OÙ SE TROUVE LE PROJET ?

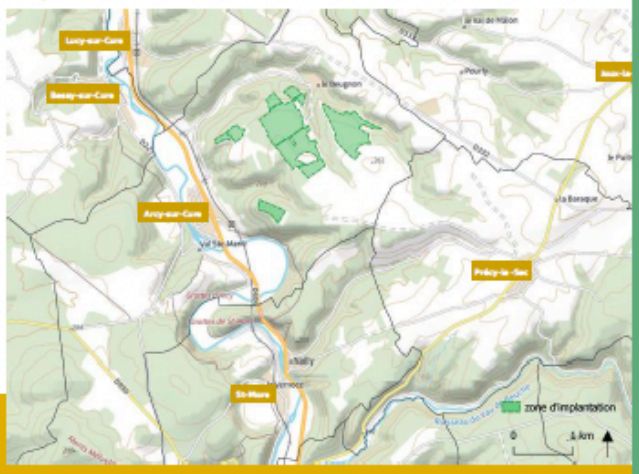

La zone d'études du projet comprend une surface de 160 ha sur la commune d'Arcy-sur-Cure.

Le projet de la Ferme du Beugnon, c'est particper à la transition énergétique et agricole de notre territoire en :

→ **expérimentant de nouvelles cultures végétales, exemptes de produits phytosanitaires** sur les 20% du site, dans une dimension de recherche-action !

→ permettant, sur 80% de la surface, **la réintroduction de l'élevage en appui des exploitations agricoles spécialisées** en grandes cultures pour diversifier la valorisation des cultures.

→ **produisant de l'énergie solaire localement.**

Pour assurer la complémentarité avec le volet agricole du projet, les installations solaires seront adaptées afin de permettre la circulation du matériel agricole entre les rangées de panneaux.

Certaines modalités sont encore en cours de définition. Pour ce faire, nous travaillons avec des experts du monde agricole (CERFRANCE, Chambre d'Agriculture, FNO...).

QUELLES ÉTAPES À FRANCHIR ?

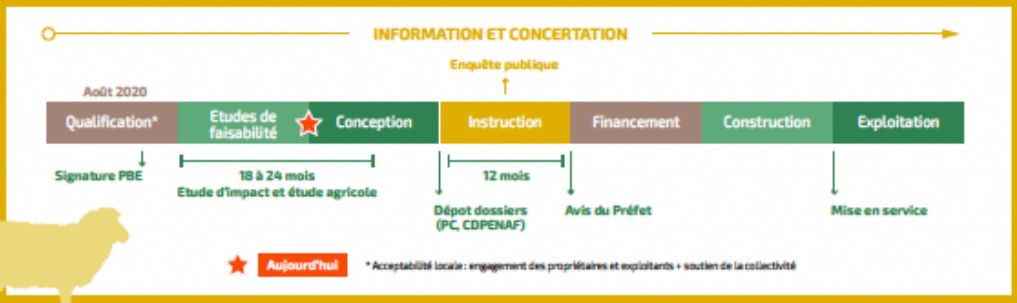

GARANTIR LA TRANSPARENCE ET L'ÉCHANGE

Il nous tient à cœur de développer **un projet respectueux de notre territoire.** C'est pourquoi nous avons décidé de nous entourer de l'agence Tact afin de mettre en place **une démarche d'information et de concertation** qui permette à tous les habitants intéressés de **s'informer sur le projet et de donner leurs avis.** Comment faire ?

- **Retrouvez plus d'information** en ligne sur le site :
  www.la-ferme-du-beugnon.fr
- **Posez-nous vos questions ou faites-nous part de vos remarques** via le formulaire de contact du site ou à l'adresse suivante :
  contact@la-ferme-du-beugnon.fr
- **Participez à la permanence d'information** (dont la date vous sera communiquée ultérieurement).
- D'autres **bulletins d'information** seront également distribués régulièrement.
- **Par téléphone** pour vous inscrire à nos événements et balades :
  Tél : 07 56 27 49 11

RETROUVEZ-NOUS À LA BALADE DU PROJET LE 4 NOVEMBRE 2021 DE 10H À 12H

Afin de vous permettre de mieux vous représenter les emplacements envisagés, nous souhaitons vous convier à **une balade sur site.** Cela sera aussi l'occasion de pouvoir échanger plus longuement sur les caractéristiques du projet et de vous faire part de nos motivations ! **Pour ce faire, nous vous donnons rendez-vous à l'intersection du chemin du Bois du Coin et du chemin des Aubues.**

Pour une meilleure organisation, merci de penser à vous inscrire par mail ou par téléphone.

Crédits photos : Istock - GLHD - Conception : Agence Tact - Graphisme : www.empathiedesign.com

6. Deuxième lettre d'information, novembre 2021

INVITATION À LA PERMANENCE D'INFORMATION DU PROJET

→ RENDEZ-VOUS ! ←

Nous avons le plaisir de vous inviter à une **permanence d'information :**

le vendredi 10 décembre 2021 de 16h30 à 20h00

à la salle des Fêtes d'Arcy-sur-Cure.

L'équipe projet se tiendra à disposition pour présenter **les contours du projet, son avancement ainsi que les études en cours de réalisation.**

Ce moment d'échange sera l'occasion de poser vos questions mais aussi de faire part de vos observations sur le projet.

Vous le savez, agriculteurs à Arcy-sur-Cure, nous portons depuis maintenant plus d'un an un projet agrivoltaïque sur la commune, en partenariat avec la société GLHD. Pour nous, il s'agit d'une solution permettant de maintenir notre activité sur des parcelles de plus en plus difficiles à cultiver. Le développement du projet et notre réflexion sur le volet agricole se poursuivent. Le 4 novembre dernier, nous avons déjà pu rencontrer certains d'entre vous, sur site.

Nous voulons poursuivre ces échanges avec tous ceux qui le souhaitent.

L'équipe projet

GLHD Générateur d'énergie

ASSOC. LES CHAMPS ENSOLEILLÉS DU BEUGNON

L'ÉQUIPE PROJET, C'EST ...

l'alliance des compétences d'un collectif d'agriculteurs du territoire, réunis au sein de l'association Les Champs ensoleillés du Beugnon, et du professionnel d'un développement de projets d'énergie solaire, GLHD.

Elle s'appuie aussi sur l'expertise de bureaux d'études spécialisés (environnement, paysage...) et d'experts du monde agricole pour définir un projet robuste et durable pour l'agriculture locale.

RETOUR SUR LA BALADE DE PROJET DU 4 NOVEMBRE

Malgré la météo qui n'était pas au rendez-vous, une vingtaine de personnes étaient présentes pour échanger. Nous avons pu partager, plus en détail, nos motivations, les caractéristiques du projet et surtout, répondre aux interrogations soulevées. Dans le cadre de l'étude paysagère en cours, les participants ont pu indiquer certains points de vue depuis lesquels ils aimeraient que des photomontages soient réalisés.

LES CHIFFRES CLÉS DE LA FERME DU BEUGNON

6 agriculteurs
1 association

160 HA
de surface étudiée

1 élevage ovin
sur 80% de la surface

120 MW de production électrique attendue
soit l'alimentation en électricité de près de 23 000 foyers par an (chauffage compris)

Des cultures expérimentales
sur 20% de la surface (truffiers, plantes aromatiques et autres)

Des pratiques agricoles plus responsables

Crédits photos : Istock - OLHD - Conception : Agence Tact - Graphisme : www.sensphrdesign.com

RETROUVEZ PLUS D'INFORMATION ET TOUTES LES ACTUALITÉS EN LIGNE :

www.la-ferme-du-beugnon.fr

Posez-nous vos questions ou faites-nous part de vos remarques via le formulaire de contact du site, à :
contact@la-ferme-du-beugnon.fr
ou par téléphone au : **07 56 27 49 11**

7. Troisième lettre d'information, février 2022

ÉDITO

Nous sommes heureux de pouvoir vous annoncer que nous allons bientôt déposer auprès des services de l'État une demande de permis de construire. Cette étape importante dans le projet agrivoltaïque de la Ferme du Beugnon vient couronner plus d'un an de travail concerté, des réflexions et des rencontres.

Au sein de ce bulletin d'information, **nous revenons sur la démarche de concertation mise en œuvre tout au long de cette première phase du projet et nous vous présentons les avancées du projet ainsi que les prochaines étapes à venir.** Le dépôt du dossier ne signifie pas l'arrêt des discussions avec les acteurs du territoire, élus comme riverains.

Dans la continuité de la période du développement, **nous aurons à cœur,** durant le temps de l'instruction du dossier par les services de l'État, **de continuer à placer l'information et la concertation avec les habitants au centre de notre démarche.**

Nous vous souhaitons une bonne lecture,

L'équipe projet

POURQUOI CE PROJET ?

La Ferme du Beugnon est la solution que nous avons choisie afin de répondre aux difficultés que nous rencontrons dans notre métier d'agriculteur. Les conséquences du changement climatique et le faible rendement agricole des terres du plateau rendent notre activité de plus en plus difficile à assumer et nos exploitations moins viables sur le long terme.

Afin de continuer à cultiver nos terres et pérenniser notre métier, nous avons décidé d'adopter l'agrivoltaïsme qui associe l'activité agricole à la production d'énergie solaire.

GLHD
Collecteur d'énergie

LES CHAMPS ENSOLEILLÉS DU BEUGNON

LE PROJET DE LA FERME DU BEUGNON, C'EST...

L'alliance des compétences d'un collectif d'agriculteurs du territoire et d'un professionnel du développement de projets d'énergie solaire.

Ils s'appuient aussi sur l'expertise de bureaux d'études spécialisés (environnement, paysage...) et d'experts du monde agricole pour définir un projet robuste et durable pour l'agriculture locale.

DES DISCUSSIONS RICHES

Lors des différents temps d'échange, les participants ont a pu s'informer plus particulièrement sur l'intégration paysagère des futurs panneaux photovoltaïques, sa coexistence avec les activités du territoire comme la chasse, et obtenir des précisions sur le modèle économique du projet.

UN PROJET ISSU D'UN DIALOGUE CONTINU

Nous avons voulu construire ce projet avec le territoire, en nous adressant non seulement aux élus et acteurs du territoire, mais aussi à vous, habitants d'Arcy-sur-Cure. Nous avons en effet souhaité **informer de façon large et transparente tout au long du développement**, afin de prendre en compte les attentes et remarques de tous.

OCTOBRE 2021	NOVEMBRE 2021	DÉCEMBRE 2021	FÉVRIER 2021
LANCEMENT DU SITE INTERNET DU PROJET + LETTRE D'INFORMATION N°1	BALADE DU PROJET	LETTRE D'INFORMATION N°2 + PERMANENCE EN MAIRIE	LETTRE D'INFORMATION N°3

Échanges réguliers avec le conseil municipal

INFORMATION

Les élus ont été informés de chaque étape d'avancement du projet, de façon régulière, tout au long du développement.

PÉDAGOGIE

L'organisation d'une balade commentée de projet et d'une permanence d'information a été l'opportunité pour vous, habitants d'Arcy-sur-Cure, de venir à notre rencontre et de nous poser toutes vos questions sur le projet.

COMMUNICATION

La diffusion de lettres d'information et la mise en ligne d'un site internet ont été des relais continus de notre action.

QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES ?

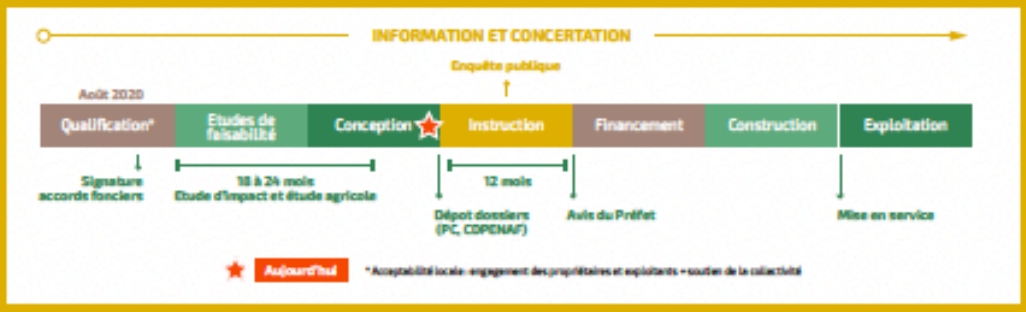

Le dossier sera instruit par plusieurs services de l'Etat (DDT, DREAL...), qui vont étudier sa faisabilité et apprécier la qualité du projet. La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) devra également rendre un avis consultatif sur le projet.

Une enquête publique sera ouverte pendant un mois, et conduite par un commissaire enquêteur, nommé par le Président du Tribunal Administratif. Il recueillera les avis de chacun (registre papier et en ligne, permanences) des conseils municipaux dans un rayon défi ni par la préfecture puis rendra un rapport avec un avis au Préfet.

A l'issue de ce processus et sur la base de l'ensemble des éléments et avis recueillis, le Préfet décidera de délivrer ou non le permis de construire.

LE PROJET EN DÉTAIL

OÙ SE SITUE LE PROJET ?

Au gré de nos réflexions, le périmètre du projet a connu différentes évolutions et se compose de plusieurs îlots.

D'une surface initiale de 160 ha pour la zone d'études et d'implantation potentielle, nous avons finalement retenu un ensemble d'îlots de 120 ha au total, en nous conformant aux préconisations des collectivités, services de l'état, des bureaux études et également des contraintes du projet agricole, selon la démarche éviter - réduire - compenser.

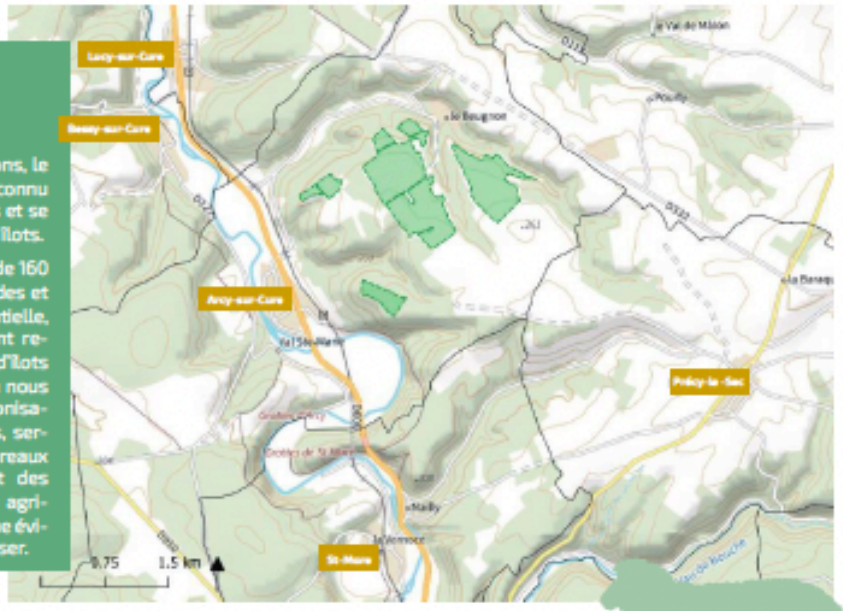

Zone du projet

UN PROJET DE TERRITOIRE

UN PROJET RÉSILIENT

Aujourd'hui, notre projet se structure de la manière suivante :

- **La mise en place d'un élevage de 500 brebis viande sur 100 ha** avec à la clé l'installation d'un jeune berger à plein temps ;
- **La culture de truffes de Bourgogne** sera expérimentée sur 20 ha, selon des pratiques agricoles plus responsables ;
- **L'installation d'une bergerie de 700m²** et d'un espace de stockage de 500 m² pour un pâturage semi-ouvert ;
- **La mise à contribution de nos exploitations** pour compléter l'alimentation des brebis en période estivale ;
- **100 MW de production électrique**, soit l'alimentation en électricité de près de 23 000 foyers par an (chauffage compris).

Le projet s'articule autour des nombreux atouts que compte le territoire. Ainsi, les brebis et agneaux de l'élevage seront dirigés vers l'abattoir le plus proche, à savoir celui de Migennes, actuellement cours de rénovation.

Par ailleurs, nous souhaitons que les produits de nos cultures soient en **vente directe** sur les marchés de Noyers et de Vézelay.

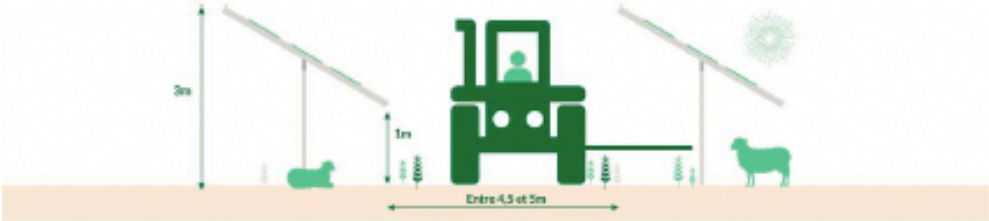

Schéma des installations de La Ferme du Beugnon

UN PROJET INTÉGRÉ À SON ENVIRONNEMENT

Un projet agrivoltaïque est soumis au Code de l'environnement et doit faire l'objet d'une étude d'impact et d'une étude préalable agricole. Ces documents, élaborées par des bureaux d'études indépendants, réalisent un inventaire des enjeux portant sur le milieu naturel, la faune et la flore, mais également le paysage sur le territoire concerné. A partir de ces données, l'étude d'impact évalue les impacts du projet de façon à proposer des mesures pour les éviter, les réduire, ou les compenser, comme défini dans le Code de l'environnement.

- **LES ENJEUX ÉCOLOGIQUES** du secteur de la zone d'étude, sont considérés par les bureaux d'études comme modérés sur la flore et les oiseaux, et faibles sur le reste de la faune.
- **L'ÉTUDE PAYSAGÈRE** menée propose des mesures pour assurer la meilleure intégration paysagère du projet, notamment pour les riverains. Nous avons prévu de planter des haies de façon à masquer utilement le parc.

RETROUVEZ PLUS D'INFORMATION ET TOUTES LES ACTUALITÉS EN LIGNE :

www.la-ferme-du-beugnon.fr

Posez-nous vos questions ou faites-nous part de vos remarques via le formulaire de contact du site, à :
contact@la-ferme-du-beugnon.fr
ou par téléphone au : **07 56 27 49 11**

Crédits photos : La Ferme du Beugnon - Istock - Conception : Agence Tect - Graphisme : www.empathiedesin.com

8. Compte-rendu de la balade du projet organisée le 4 novembre 2021

Projet agrivoltaïque – La Ferme du Beugnon

Balade de présentation du projet

Jeudi 4 novembre, à 10h

SYNTHÈSE

Dans le cadre du développement d'un projet agrivoltaïque sur la commune d'Arcy-sur-Cure, porté par la société GLHD et le collectif d'agriculteurs Les Champs Ensoleillés du Beugnon, un dispositif d'information et de concertation a été mis en place, afin que ce projet soit présenté en détails et enrichi des échanges avec les habitants et riverains.

Le projet a ainsi fait l'objet d'une lettre d'information et d'un site internet, lequel présente l'ensemble du projet et permettra un suivi en continu de l'évolution du projet, étape par étape.

La balade de présentation, à laquelle ont été conviés les habitants de la commune d'Arcy-sur-Cure via la lettre d'information et des affiches en mairie, constitue un dispositif supplémentaire donnant à voir le projet de façon plus concrète. Elle avait en effet pour objectif de permettre la découverte du site, de représenter les structures des panneaux photovoltaïques et de rencontrer les agriculteurs du collectif.

Cependant, en raison des conditions météorologiques peu clémentes, la présentation et les échanges ont eu lieu sous deux barnums, aménagés en prévision des averses et en raison du vent important sur les parcelles du projet.

Au total, étaient présentes : 16 personnes

LE PROJET « LA FERME DU BEUGNON »

Les agriculteurs ont rappelé les raisons qui les ont poussés à se réunir au sein d'une association afin de porter ce projet. Voisins de parcelles, ils ont partagé le constat selon lequel leur activité doit faire face à des vulnérabilités toujours plus nombreuses (terres à faible potentiel, impacts du changement climatique, maladies et insectes qui attaquent les cultures traditionnelles, dépendance aux aides publiques qui s'amenuisent d'année en année, …). Initier un projet d'agrivoltaïsme doit ainsi leur permettre d'assurer la pérennité de leur activité.

Le projet agricole vise à installer un élevage ovin qui occupera 80 % de la surface du projet et développer, sur les 20 % restant, une activité expérimentale dont les contours sont encore à définir : la culture de plantes aromatiques, d'arbres truffiers ou fruitiers.

Les conditions météorologiques défavorables n'ont pas permis de parcourir l'ensemble des parcelles du projet. Les agriculteurs ont ainsi précisé l'étendue des futures installations à l'aide de plans mis à la disposition des participants.

La question de l'impact visuel a été particulièrement discutée. Les participants ont été invités à indiquer sur ces plans les points de vue à prendre en compte dans la réalisation des photomontages. Ces derniers permettront de répondre aux interrogations soulevées quant à la visibilité des panneaux depuis les chemins de promenade.

Les coordonnées des participants qui le souhaitaient ont été conservées, afin de les recontacter lors des futurs événements organisés.

A proximité des barnums, les agriculteurs ont préparé une installation faite de piquets et de rubalise, destinée à représenter l'emprise et la hauteur des futures installations. Un schéma indicatif permettait également de donner davantage de précisions sur les dimensions des panneaux. La présence d'un tracteur a permis de projeter l'activité de culture prévue par le collectif et d'illustrer l'adaptation des machines à la future exploitation.

9. Compte-rendu de la permanence du 10 décembre 2021

Projet agrivoltaïque – La Ferme du Beugnon

Permanence publique
Commune d'Arcy-sur-Cure

10 décembre 2021

Synthèse

Dans le cadre du développement d'un projet agrivoltaïque sur la commune d'Arcy-sur-Cure, les porteurs de projet, à savoir la société GLHD et le collectif d'agriculteurs Les Champs Ensoleillés du Beugnon, ont mis en œuvre un dispositif d'information et de concertation, afin que ce projet soit présenté en détails et enrichi des échanges avec les habitants.

Ces derniers ont été informés du développement du projet par deux lettres d'information, un site internet et ont également été conviés à une balade commentée sur les parcelles concernées, en présence des agriculteurs du collectif.

De façon à permettre aux habitants qui n'auraient pas pu y assister de disposer d'un temps d'échanges avec l'équipe projet, une permanence a été organisée à la salle des fêtes de la commune d'Arcy-sur-Cure, le vendredi 10 décembre 2021, entre 16h30 et 20h.

Au total, 7 personnes dont un élu y ont participé.

LES PRINCIPAUX SUJETS ÉVOQUÉS

Choix du site et impact paysager	**Clôtures et accès au site**	**Coût de l'investissement**
Subventions / tarifs de l'électricité générée	**Cohabitation avec l'activité de chasse**	**Prochaines étapes à venir** (information et instruction)

Durant cette permanence, les participants ont pu prendre connaissance de panneaux résumant les caractéristiques principales du projet et visualiser les parcelles de la zone d'étude du projet sur des cartes. Un schéma représentatif des futurs panneaux photovoltaïques était également mis à la disposition des habitants.

Deux agriculteurs du collectif s'étaient rendus disponibles afin de répondre à toutes les questions et proposer des précisions.

Une feuille de contact était par ailleurs prévue, afin de laisser la possibilité aux habitants qui le souhaitaient de s'inscrire pour être informés des étapes du développement du projet.

Les trois heures trente de permanence publique ont permis de traiter l'ensemble des sujets, en direct avec les personnes présentes. Une table avec à disposition des collations invitait également à des discussions conviviales et plus informelles.

ANNEXES

Photographies de la permanence du 10 décembre 2021
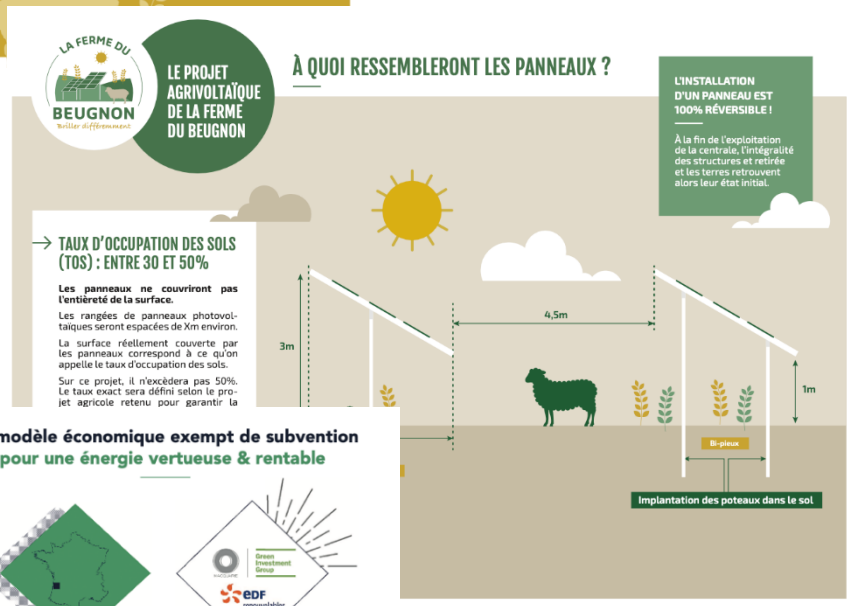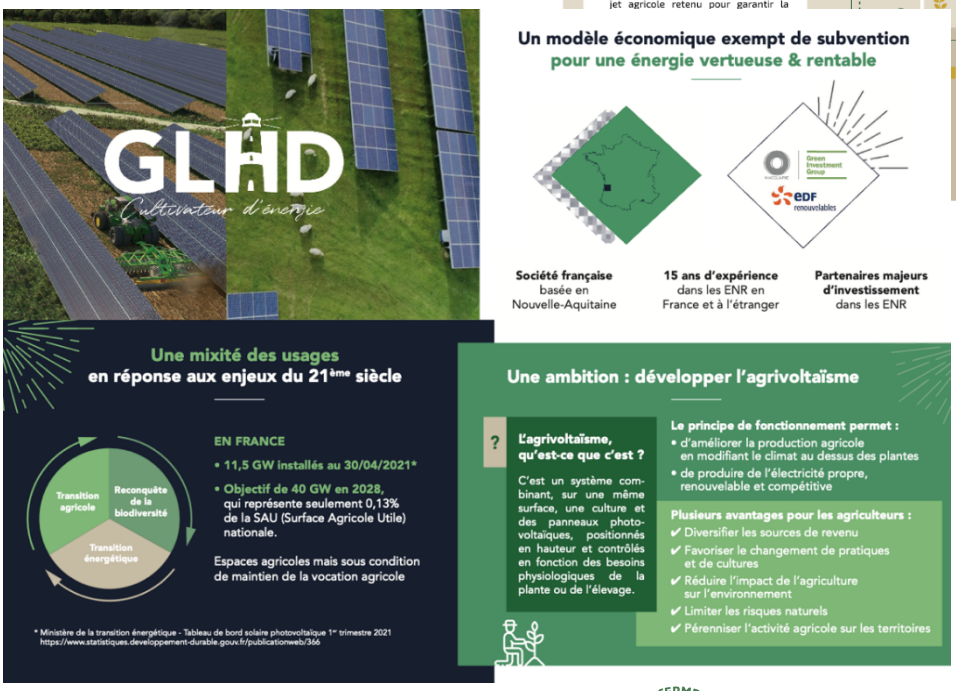
Panneaux exposés